

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Les émotions dans l'action collective. Les mobilisations contre les parcs éoliens et les bâtiments d'élevages en Bretagne (France)

Emotions in Collective Action. Movements against Wind Farms and Livestock Buildings in Brittany (France)

Ali Romdhani et Véronique Van Tilbeurgh

Volume 14, numéro 1, novembre 2018

Sur le thème : sensibilités, émotions et relations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056435ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056435ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Romdhani, A. & Van Tilbeurgh, V. (2018). Les émotions dans l'action collective. Les mobilisations contre les parcs éoliens et les bâtiments d'élevages en Bretagne (France). *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 14(1), 151–201. <https://doi.org/10.7202/1056435ar>

Résumé de l'article

Les approches émotionnelles en sciences sociales sont aujourd'hui très diverses, mais intègrent encore peu les émotions pour expliquer les composantes sociales de l'action. Cet article entend interroger la dynamique de l'action collective en intégrant l'aspect émotionnel de la vie sociale dans une perspective relationnelle. Fondée sur les travaux de Pierre Livet (2001) et de Louis Quéré (2012), l'émotion est envisagée comme étant ce qui lie les individus à une situation. Cette relation provoque un « travail émotionnel », c'est-à-dire la révision de nos attentes dans une situation incertaine, que les acteurs opèrent pour s'engager dans l'action. L'objectif de cet article est de montrer la relation entre les caractéristiques des émotions ressenties et les formes des mobilisations collectives. Cet article repose sur l'analyse de conflits d'usages autour de neuf projets d'extension de bâtiments d'élevage et de parcs éoliens. La dynamique du conflit sera restituée dans le temps à travers les différentes situations émotionnelles que traversent les protagonistes.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les émotions dans l'action collective. Les mobilisations contre les parcs éoliens et les bâtiments d'élevages en Bretagne (France)

ALI ROMDHANI

VÉRONIQUE VAN TILBEURGH

Université Rennes 2,
CNRS UMR 6590 Espaces et sociétés

Introduction

Depuis les années 1970, les travaux intégrant les émotions dans les recherches en sciences sociales se sont renouvelés. Aujourd'hui, ces approches sont de divers ordres, renvoyant aussi bien à l'analyse des dynamiques propres des émotions¹, à celles de processus sociaux comme les transformations du capitalisme²

¹ Mustafa Emirbayer et Chad Alan Goldberg, « Pragmatism, Bourdieu, and Collective Emotions in Contentious Politics », *Theory and Society*, vol. 34, n°s 5-6, 2005, p. 469-518; Arlie Russell Hochschild, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology*, vol. 85, n° 3, 1979, p. 551-575; Pierre Livet, *Émotions et rationalité morale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologies », 2002; Louis Quéré, « Le travail des émotions dans l'expérience publique : marées vertes en Bretagne », dans Cédric Terzi et Daniel Cefaï (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Raison pratique », 2012, p. 135-162.

² Voir par exemple : Arlie Russell Hochschild, *The Outsourced Self: Intimate Life in Market Times*, New York, Metropolitan Books, 2012; Eva Illouz, *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Seuil, 2006.

ou à l'émergence des mouvements sociaux³. De plus, de nombreuses recherches se réfèrent aux émotions pour étudier leur rôle dans les relations humaines que cela soit dans une perspective sociohistorique⁴, communicationnelle⁵ ou anthropologique⁶. Ces analyses relèvent d'approches interdisciplinaires, multipliant les emprunts aux sciences politiques, à la sociologie, à la géographie, à l'histoire ou à l'anthropologie.

À travers ce méli-mélo de théories et de concepts se dégage un fil rouge que nous avons suivi, celui des émotions⁷ analysées sous un angle relationnel. En effet, lorsque l'on se penche sur les dynamiques de l'action collective, comme nous le ferons dans cet article, la prise en compte des émotions permet de considérer cette « variable oubliée » de l'action individuelle et collective comme un indicateur de processus sociaux en cours pour autant qu'elles soient saisies en relation avec leur contexte d'émergence. Dans ce type d'approche, l'analyse des relations sociales est

³ Ronald Aminzade et Doug McAdam, « Emotions and Contentious Politics », dans Ronald Aminzade *et al.* (dir.), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 14-50; Jeff Goodwin, James M. Jasper et Francesca Polletta, *Passionate Politics: Emotions and Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 2001; James M. Jasper, « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *Sociological Forum*, vol. 13, n° 3, 1998, p. 397-424.

⁴ Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973; William M. Reddy, *The Navigation of Feeling: A Framework for the History of Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

⁵ Simon Laflamme, *Communication et émotion. Essai de microsociologie relationnelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.

⁶ Julien Bernard, « Objectiver les émotions dans l'enquête de terrain. Réflexions à partir d'une étude sur le travail des pompes funèbres », dans Olivier Leservoisier et Laurent Vidal (dir.), *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Éditions des archives contemporaines, 2007, p. 109-122.

⁷ L'émotion se différencie des affects et des sentiments. Selon Louis Quéré, l'affect est plus complexe que l'émotion et les sentiments dans la mesure où il inclut les sensations et les humeurs. Davantage, selon Pierre Livet, notre rapport au monde inclut nos attitudes, nos inclinaisons ou encore nos valeurs fondamentales. Ainsi, l'émotion se fonde sur des affects, mais est de nature plus temporaire et spontanée que les affects. De leur côté, les sentiments sont une *disposition affective* plus générale et stable que les émotions. Pour le propos de cet article, nous analyserons principalement les émotions en tant que telles mêmes si elles comprennent en partie des affects et des sentiments.

effectuée, en particulier, à travers les concepts de rôles sociaux, de normes sociales, voire d'ordre social. Ces concepts sont, souvent, renseignés et décrits sous un angle cognitif. L'objectif de ce travail est de les réinterroger à l'aune des émotions afin de rendre compte de la part émotionnelle de la vie sociale et d'explorer la spécificité des processus qu'elle porte. Mais l'ambition théorique de cet article est également d'ancrer l'analyse relationnelle des émotions dans une microsociologie de l'action collective où les émotions sont envisagées dans une dimension analytique, c'est-à-dire qu'elles font l'objet d'un processus d'objectivation permis par leur ancrage social. Dans cette perspective, ce sont plus précisément les situations émotionnelles qui seront analysées comme émergentes de conflit et de mobilisation afin d'interroger le lien entre les émotions et les formes de l'action collective qui en résultent.

Cette étude se fonde sur la description d'un certain nombre de cas de conflits causés soit par l'implantation de parcs éoliens (deux cas), soit par l'agrandissement de bâtiments d'élevage (sept cas)⁸. La comparaison de ces situations a permis de faire émerger un schéma commun se composant de plusieurs étapes, chacune d'elle renvoyant à une situation émotionnelle spécifique, mais formant ensemble une dynamique de mobilisation. Pour analyser ce processus, la première partie de l'article précise la perspective théorique adoptée pour l'étude des émotions et explicite l'approche méthodologique du terrain tandis que la deuxième partie décrit les différentes étapes des mobilisations et le rôle joué par les émotions.

L'émotion comme élément structurant du conflit

Même si diverses approches en sciences sociales ont analysé des affects comme des sentiments, par exemple, la prise en compte

⁸ La recherche sur les conflits éoliens a été financé par l'ANSES : Marcel Calvez, Sylvie Ollitrault, Véronique Van Tilbeurgh, « La cristallisation des plaintes en santé environnementale. Restitution du programme national de recherche environnement santé travail », 2014. La recherche sur les conflits autour des bâtiments d'élevage est menée dans le cadre d'une thèse de sociologie à l'Université Rennes 2.

des émotions dans la vie sociale reste encore souvent secondaire. Cette première partie permet ainsi de préciser la façon dont les émotions sont interrogées à travers leurs dimensions analytique et collective, puis le processus social auquel elles renvoient dans les mobilisations avant de présenter le modèle d'analyse.

Les émotions dans les conflits d'usages

Ce sont Mustafa Emirbayer et Chad Alan Goldberg⁹ qui ont les premiers abordé les émotions collectives en insistant sur « leur autonomie analytique », c'est-à-dire sur le fait que leur dynamique propre peut suffire à les expliquer. Ainsi, le rôle des émotions dans l'action collective ne peut se réduire à celui d'une variable secondaire uniquement corrélée à une situation objective, il concourrait à la structuration même de l'action collective. Plus précisément, interroger l'autonomie analytique des émotions revient à les envisager à travers les conséquences qu'elles entraînent sur l'action collective. En effet, ces auteurs ont montré que les émotions ne doivent pas être conçues comme étant exclusivement reliées à l'individu, à sa subjectivité. Elles peuvent être considérées comme résultant d'interactions sociales qui les orientent, guidant leurs formes d'expression, tout en participant à leur normalisation et à celle de l'action collective. L'émotion se comprend ainsi en référence à la situation qui l'a provoquée, à l'objet en cause, à l'individu en relation avec cet objet et à l'action qu'elle provoque. Comme l'ont montré Mustafa Emirbayer et Chad Alan Goldberg¹⁰, on ne peut pas expliquer la colère d'un individu sans référence à l'objet de sa colère, aux personnes contre qui il la dirige et à la situation qui l'a causée. L'émotion met ainsi en relation ces éléments qui sont façonnés par le social, construits et connus à travers des catégories collectives. Même les émotions vécues solitairement possèdent une dimension sociale dans la mesure où les individus sont toujours enchâssés dans un tissu de relations sociales. Dès lors, plutôt que de concevoir les émotions comme des espaces d'existence séparés des réseaux de relations sociales

⁹ Mustafa Emirbayer et Chad Alan, Goldberg, *op. cit.*

¹⁰ *Ibid.*

dans lesquels sont pris les individus, elles peuvent être analysées de manière relationnelle pour comprendre ce qui est exprimé du social à travers ces relations.

Arlie R. Hochschild fut une des premières sociologues à souligner cette caractéristique des émotions en tant que normes sociales qui autorisent les sujets à éprouver ou non des émotions face à une situation¹¹. Il existe alors des émotions légitimes, qui pourront être prises en charge collectivement, et d'autres qui sont renvoyées au sujet¹². Ainsi l'expression d'émotions serait, du moins en partie, le résultat d'une norme sociale (*feeling rules*) déterminée par les groupes d'appartenances et l'idéologie dominante. Ces normes sur les états émotionnels prescriptibles ont une influence directe sur ce qu'il est possible de ressentir, de dire ou de faire dans une situation donnée. Dans cette approche des émotions, Arlie R. Hochschild s'inspire de l'interactionnisme d'Erving Goffman pour ouvrir la « boîte noire » des émotions et ainsi définir à côté des rôles sociaux (*surface acting*), des rôles émotionnels (*deep acting*) auxquels les acteurs se conforment.

Cette perspective analytique des émotions a été mise en œuvre dans l'étude des mouvements sociaux menée, notamment, par des chercheurs étasuniens remettant en cause l'approche structuraliste jusque-là dominante. Précurseur dans le domaine, James Jasper¹³ introduit la notion de choc moral pour décrire le processus de mobilisation, celui-ci résultant d'une modification brusque de l'environnement, mettant en question des valeurs sur l'état du

¹¹ Arlie Russell Hochschild, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *op. cit.*

¹² C'est ainsi qu'éprouver une émotion compassionnelle à l'égard des animaux qui expriment une douleur devient au cours du XIX^e siècle une nouvelle norme sociale (Valentin Pelosse, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 », *L'homme*, vol. 21, n° 4, 1981, p. 5-33) alors qu'auparavant lors des feux de la Saint Jean, par exemple, dans certaines régions françaises, les populations rurales se réjouissaient de l'expression par les animaux de leurs douleurs quand ils étaient jetés vivants dans les feux (Norbert Elias, *op. cit.*).

¹³ James M. Jasper, *The Art of Moral Protest: Culture, Biography, and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.

monde actuel, créant une réaction vive menant à l'action¹⁴. Dans ce sillon, les travaux de Ronald Aminzade et Doug McAdam¹⁵ puis ceux de Jeff Goodwin et James Jasper¹⁶ s'ancrent dans la tradition américaine de l'étude des conflits sociaux (*contentious politics*) pour appréhender les émotions dans le contexte politique des mobilisations. Selon eux, en mettant l'accent sur les structures du conflit, l'approche structuraliste favorise une compréhension sur le long-terme des conflits sociaux au détriment de variables, s'exprimant dans un temps plus court, qui émergent des situations quotidiennes tout en participant également à leur structuration. Toutefois, cette analyse constructiviste des émotions dans les mouvements sociaux ira jusqu'à les considérer comme de simples réflexes ponctuant les conflits¹⁷. Deborah Gould dans son analyse de l'utilisation des émotions dans le mouvement ACT UP New York propose de faire des ponts entre ces deux dernières conceptions des émotions notamment à partir du concept de choc moral qui montre en quoi le déclenchement d'émotions est l'aboutissement d'un processus socialement construit, notamment par les militants eux-mêmes, même s'il procède d'une réaction¹⁸.

En France, ce travail a été repris depuis plus d'une décennie par Christophe Traïni¹⁹ lequel, en s'appuyant également sur le concept de choc moral, a montré l'importance des dispositifs de sensibilisation, c'est-à-dire « de l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent

¹⁴ Christophe Traïni, « Choc moral », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009.

¹⁵ Ronald Aminzade et Doug McAdam, *op. cit.*

¹⁶ Jeff Goodwin et James M. Jasper, « Caught in a Winding, Snarling Vine: The Structural Bias of Political Process Theory », dans Jeff Goodwin et James M. Jasper (dir.), *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning, and Emotion*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2003, p. 3-30.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Deborah Gould, « Passionate Political Processes: Bringing Emotions Back into the Study of Social Movements », dans Jeff Goodwin et James M. Jasper (dir.), *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning, and Emotion*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2003, p. 155-176.

¹⁹ Christophe Traïni, *Émotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009.

ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue²⁰ ». Ces dispositifs et les émotions qu'ils suscitent nous renseignent sur la dynamique d'une mobilisation lorsque celle-ci est délibérément provoquée par un groupe engagé derrière une cause. Ainsi, la provocation d'émotions attractives ou répulsives peut déclencher des états émotionnels réflexes (instantanés) ou réflexifs (fruit d'une réflexion), ce que Christophe Traïni nomme la mise en épreuve. Lorsqu'elle est partagée, cette mise en épreuve permet non seulement de convaincre efficacement un public, mais aussi de mobiliser des acteurs très hétérogènes « à un niveau infra-argumentatif qui préserve une très large équivocité interprétative²¹ ».

De manière plus large, ces approches des mouvements sociaux s'articulent autour de ce qu'Érik Neveu identifie comme un « agir-ensemble [qui] se développe dans une logique de revendications, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause"²² », les émotions vécues étant construites pour mobiliser derrière elles. Les travaux du socio-historien étasunien Charles Tilly convergent avec cette analyse. Il a montré que la principale caractéristique des mouvements sociaux est d'être organisés par une cause qui les structure autour : d'une campagne pour faire valoir des revendications, de l'emploi de formes d'actions politiques particulières, de l'utilisation de représentations spécifiques au mouvement²³. Autant d'éléments qui participent au cadrage des émotions. En plus de ces caractéristiques, Lilian Mathieu place la singularité d'un mouvement social dans le fait que les mobilisés appartiennent souvent à une couche sociale dominée ou exclue du jeu politique légitime. Mais, ils sont plus souvent les dominants parmi les dominés et ils engagent le mouvement dans un rapport de force orienté vers un changement social, « un nouvel ordre de vie²⁴ ». En d'autres termes, les émotions vécues lors de ces

²⁰ *Ibid.*, p. 13.

²¹ *Ibid.*, p. 209.

²² Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996, coll. « Repères », p. 11.

²³ Charles Tilly et Sidney G. Tarrow, *Contentious Politics*, London, Paradigm Publishers, 2007.

²⁴ Lilian Mathieu, *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. « La discorde », 2004.

mouvements sont générées par une cause centrale qui questionne l'ordre social établi.

Même si les perspectives des mouvements sociaux éclairent la construction des émotions, elles ne sont pas suffisantes pour cerner la dynamique des conflits observés dans les projets éoliens et d'élevage qui se déroulent à une échelle localisée. En effet, ces tensions résultent davantage de *conflits d'usage*, c'est-à-dire d'une « manifestation d'opposition entre acteurs dénonçant l'incompatibilité entre certaines pratiques, formes d'appropriation de sous-ensembles spatiaux ou utilisation de ressources naturelles²⁵ ». Interpréter les situations conflictuelles comme des conflits d'usage permet de les saisir comme des systèmes d'action, opposant des acteurs autour de concurrences, plutôt que comme une action organisée autour d'une cause²⁶. Les conflits d'usages impliquent souvent des acteurs locaux où l'État n'est pas nécessairement un protagoniste central, mais n'en demeure pas moins déterminant dans la répartition des ressources et des avantages relatifs à l'application des politiques publiques²⁷. Ainsi, les oppositions sont aussi « des protestations des populations qui s'estiment les perdantes des choix publics²⁸ » d'où l'importance de la question de la définition de l'intérêt général. Enfin, les concurrences portent autant sur des enjeux territoriaux que sur la maîtrise de l'incertitude et les modalités de résolution du conflit. En effet, les conflits ont rarement un mode de résolution prédéfini et les acteurs peuvent lutter longtemps pour revendiquer une issue au conflit, souvent à l'aide d'outils légaux.

²⁵ Patrice Melé, « Conflit d'usage », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

²⁶ Patrice Melé, « Introduction. Conflit, territoire et action publique », dans Patrice Melé, Corinne Larrue et Muriel Rosemberg (dir.), *Conflits et territoires*, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives villes territoires », 2004, p. 13-32.

²⁷ Pour les conflits d'aménagement voir : Jean-Marc Dziedzicki, « Médiation environnementale : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français », dans Raphaël Billé et Laurent Mermet (dir.), *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, Paris, La documentation française, 2003, p. 39-64.

²⁸ Patrice Melé, « Conflit d'usage », *op. cit.*, p. 2

L'analyse proposée dans cet article s'applique à montrer le rôle des émotions dans les mobilisations collectives comprises comme des conflits d'usage. L'angle privilégié est d'analyser la dynamique des émotions pour expliquer ce qui amène les individus à agir (perspective posée par James M. Jasper) et moins pour comprendre comment ceux-ci sont sensibilisés à une cause (comme Christophe Traïni l'a fait dans ses recherches²⁹).

Les émotions comme marqueurs d'une rupture

Les jalons posés précédemment ont permis de situer l'approche analytique et relationnelle des émotions, mais sans décrire le processus dans lequel elles s'inscrivent. Selon John Dewey³⁰ les émotions émergent lorsque nos routines quotidiennes sont rompues, autrement dit, lorsque notre attitude préreflexive face aux situations est remise en question. Ainsi, l'émotion peut se comprendre comme « une perturbation provenant d'un clash ou d'un échec de l'habitude, et la réflexion est, pour le dire vite, l'effort pénible des habitudes perturbées pour se réajuster³¹ ». Dans cette perspective, la routine peut se définir comme une pratique quotidienne et comme une « attitude naturelle » dans laquelle nos attentes vont de soi, nos doutes sont suspendus et l'ordre des choses pris pour acquis³². Ces pratiques routinisées impliquent que le sujet est en capacité de faire confiance, c'est-à-dire « d'adopter une certaine attitude vis-à-vis du futur [...] et

²⁹ Nos travaux se distinguent également de ceux de Christophe Traïni par la méthodologie employée, basée sur des entretiens semi-directifs plutôt que sur une ethnographie et une analyse des matériaux de sensibilisation, souvent en très faible nombre voire inexistantes chez les personnes que nous avons interrogées. Aussi, une ethnographie aurait été difficile, voire inappropriée pour certains cas d'études.

³⁰ John Dewey, « Human Nature and Conduct: An Introduction to Social Psychology », *Journal of Philosophy*, vol. 19, n° 17, 1922, p. 469-475.

³¹ *Ibid.*, p. 76.

³² David Snow, Daniel Cress, Liam Downey, et Andrew Jones, « Disrupting the "quotidian": Reconceptualizing the relationship between breakdown and the emergence of collective action », *Mobilization: An International Quarterly* 3, vol. 1, n° 22, 1998

se conduire comme si le futur était certain³³ ». C'est cette confiance en un futur certain qui permet de construire des routines, d'accepter les circonstances où d'autres alternatives ne viennent même pas à l'esprit. Dès lors que ces routines sont rompues, cela entraîne une incertitude sur ce qui pourrait advenir d'une situation tenue longtemps pour acquise. En d'autres termes, cette rupture des routines introduit de la discontinuité dans ce qui apparaissait un temps linéaire garant d'un futur certain. Cette rupture ne touche pas tous les aspects de la vie sociale. Dans les cas auxquels nous nous sommes intéressés, la rupture au début du conflit concernait essentiellement le cadre de vie des personnes mobilisées. Allaient-elles pouvoir continuer à vivre au milieu d'une campagne naturalisée ou leur environnement allait-il s'industrialiser? Mais à mesure que le conflit s'est prolongé, d'autres discontinuités ont été introduites dans divers aspects de la vie sociale des personnes mobilisées.

Pierre Livet et Louis Quéré ont décrit la notion de travail émotionnel pour rendre compte de l'effort de reconstruction de routines. Dans leur approche d'une théorie différentialiste des émotions, ils entendent replacer l'action dans les situations où « l'émotion naît d'un différentiel entre un ou des traits perçus, pensés ou imaginés de la situation en cause, et le prolongement de nos pensées, imaginations, perceptions ou actions actuellement en cours³⁴ ». Ainsi, plus ce différentiel entre situation imaginée et perçue augmente, plus l'émotion est intense. Les situations qui déclenchent des émotions provoquent alors des révisions pour permettre de réduire ce différentiel. Il s'agit dès lors pour le sujet, soit de réviser ses croyances, ses préférences ou ses valeurs pour qu'elles s'ajustent à la réalité, soit de réviser la réalité pour qu'elle s'ajuste aux émotions ressenties. Dans les situations où les routines sont rompues et où l'incertitude est grande, par exemple, dans les cas d'installations d'éoliennes et de

³³ Louis Quéré, « La structure cognitive et normative de la confiance », *Réseaux*, vol. 108, n° 4, 2001, p. 137. Dans ce passage, Quéré se réfère au travail de Niklas Luhmann (*Social Systems*, Stanford, Stanford University Press, 1995 [1984]).

³⁴ Pierre Livet, *op. cit.*

projets d'élevage, un travail sur les émotions s'enclenche dès l'annonce du projet. Les individus cherchent alors à interpréter la situation, à lui donner du sens en fonction de leurs valeurs et de leurs attentes, et cette interprétation détermine la révision.

Selon Pierre Livet l'incertitude serait, de fait, comme la pointe émergée de l'iceberg, elle indique au sujet qu'il y aurait potentiellement un travail à faire sur les émotions et que les attentes doivent être modifiées pour s'accommoder d'une réalité qui pourrait changer et ainsi reconstruire des routines. Comme nous le montrerons, c'est bien cette incertitude liée à une anticipation des nuisances qui amène à rompre les routines conduisant à terme à réviser les attentes face à une situation. Comment les riverains pourront-ils continuer à profiter de leur jardin s'il peut se trouver envahi par l'odeur du lisier? Comment pourront-ils continuer à écouter de la musique si le bruit des éoliennes couvre, dans certaines circonstances, toute mélodie? Et comment faire pour réinstaurer un avenir certain?

Dans tous les cas étudiés, les mobilisations ont eu lieu alors que l'objet contesté n'était pas réalisé, mais seulement discuté dans l'espace public. C'est précisément cette dimension anticipatrice des mobilisations reposant, en particulier, sur une évaluation du risque d'être touché par des nuisances, qui fonde l'incertitude de la situation. De plus, le débat public rend plus agonistique la situation en raison des différentes anticipations possibles selon les connaissances mobilisées pour donner un sens à une situation, accentuant ainsi l'incertitude de la situation. L'objectif du travail émotionnel est ainsi de reconstruire des routines au milieu des incertitudes. Se pose alors la question de la confiance : à qui faire confiance pour identifier puis réduire les nuisances potentielles, à qui faire confiance pour porter ces risques dans l'espace public et orienter les projets en conséquence?

Plus généralement, Louis Quéré a montré que face à une incertitude ou à une absence de maîtrise d'une situation, les acteurs seront plutôt défiant. Dans des situations où l'ignorance et l'absence de certitudes engendrent de la défiance, la confiance ne peut être instaurée que si les raisons de se méfier sont invalidées

à travers des mécanismes d'attribution de la confiance. Poser la question de la confiance en ces termes renvoie les mécanismes d'attribution de la confiance à une double fonction normative et cognitive. Ces mécanismes norment l'action résultant du travail émotionnel en affectant un contenu cognitif à la situation. Toutefois, la confiance s'attribue moins à des objets ou à des espaces qu'à des individus³⁵. Ainsi, on ne fait pas confiance aux institutions qui garantissent la stabilité et la reproductibilité des situations, mais aux réseaux d'individus qui les organisent et en sont porteurs. Cette confiance est ainsi attribuée à un collectif s'il incarne la fiabilité et la loyauté en des valeurs. Face à un projet de parcs d'éoliennes ou d'agrandissement de porcheries à quelles sources d'informations faut-il attribuer sa confiance pour réduire l'incertitude : entre celles diffusées par le promoteur du projet toujours soupçonné de partialité, celles émanant de la mairie ou d'autres institutions et les informations collectées sur internet portées par des experts?

L'attribution de la confiance envers les élus locaux ou un collectif suppose un partage des émotions de manière collective. Or, selon Pierre Livet, les émotions collectives sont plus qu'une simple agrégation d'émotions individuelles dans la mesure où la communication, en elle-même, engendre une émotion supplémentaire : « partager les émotions [...] c'est les transformer en valeurs socialement reconnues et résistantes à un destin contraire³⁶ ». Celles-ci génèrent alors des situations requérant des activités coordonnées pour effectuer le travail sur les émotions et pas seulement des rassemblements (comme des manifestations ou des foules). Ce travail sur les émotions collectives suppose ainsi que l'objet de l'émotion collective soit également partagé. Par exemple, dans un conflit d'élevage, l'objet à l'origine des émotions est le bâtiment en lui-même et l'incertitude renvoie aux nuisances qu'il générera une fois construit. Le travail sur les émotions est à l'origine de l'action collective pour réduire l'incer-

³⁵ Anthony Giddens, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1991 [1990].

³⁶ Pierre Livet, *op. cit.*, p. 135.

titude. Plus exactement, c'est de l'identification de cet objet et de la reconnaissance de la rupture qu'il peut occasionner dans les routines de certains riverains que résulte l'organisation d'une action collective. L'émotion collective permet alors la cohésion d'un groupe en renforçant les possibilités d'identification. Dans cette perspective, le partage d'émotions devient un moyen de faire converger les buts et les préférences individuelles en une cause commune et de réaffecter du sens et de la confiance dans l'interprétation de la situation³⁷.

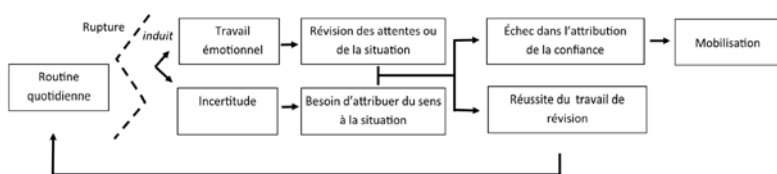
Les situations émotionnelles : le modèle d'analyse et les cas d'étude

Cette synthèse des travaux sur les émotions a ainsi mis en évidence des « situations émotionnelles » qui, en partant d'une rupture des routines quotidiennes par un objet, se composent, d'une part, du travail d'ajustement entre les situations perçues et les attentes, et d'autre part, d'une situation d'incertitude qui demande à être interprétée, mais où l'enjeu est l'attribution de sens donc de confiance envers une source porteuse du nouveau sens (voir la figure 1). En d'autres termes, cette analyse des émotions dessine un modèle de causalité au sein duquel le travail sur les émotions n'est pas conçu comme résultant uniquement de l'objet qui a produit une rupture dans un quotidien, mais dépend également du fonctionnement de mécanismes de confiance permettant ou non de recréer de la routine dans le quotidien. Dans cette configuration, les mobilisations découlent d'un ajustement inachevé entre le travail sur les émotions effectué par les acteurs confrontés à cette rupture et les mécanismes d'attribution de la confiance. Quand un nouvel ajustement est stabilisé entre les attentes et la réalité par l'attribution d'une confiance en une interprétation de la situation, une boucle de rétroaction se crée amorçant la restauration de routines, même si, comme nous le soulignerons, cela oblige dans certains cas les personnes mobilisées à réviser leurs interprétations de la réalité donc leurs attentes. À l'inverse, quand la mobilisation se cristallise, l'analyse des conflits et des émotions a montré que la forme

³⁷ Christophe Traïni, *Émotions... mobilisation!*, op. cit.

de la mobilisation autour d'un même projet pouvait varier en fonction des mécanismes d'attribution de la confiance. En fait, l'hypothèse qui a orienté ces réflexions est de poser l'existence d'un lien entre les différentes situations émotionnelles et les formes des mobilisations collectives.

Figure 1. Les composantes de la situation émotionnelle



L'analyse du lien entre les différentes situations émotionnelles éprouvées et les formes des mobilisations collectives se fera à partir de la reconstruction de la trame narrative du conflit, c'est-à-dire en suivant la mise en récit du conflit, étape par étape, tel qu'il a été effectué par les acteurs. En effet, cette approche s'inscrit dans une perspective microsociologique où l'objectif est de restituer, à partir du point de vue des acteurs, le sens des événements. La trame narrative permet alors de comprendre les conflits comme une succession dans le temps de situations conflictuelles où la focale sera placée sur des situations, c'est-à-dire des configurations spatio-temporelles où se joue le conflit. Plus précisément, le concept de trame narrative découle de celui de cadre de l'expérience défini comme « un dispositif cognitif et pratique d'organisation de l'expérience sociale qui nous permet de comprendre ce qui nous arrive et d'y prendre part³⁸ ». Cadrer une situation, c'est lui trouver des airs de ressemblance avec des situations déjà rencontrées et orienter alors notre perception et nos attentes en fonction de ces situations passées. Ainsi, cette notion permet de comprendre que « cadrer la situation, c'est être embarqué dans les activités multiples qui “font une histoire”, susceptible après

³⁸ Isaac Joseph, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 1998, p. 122.

coup d'être "racontée"³⁹ ». L'analyse des situations, dès lors, se fait par une succession d'opérations de cadrage qui sont indissociables des dynamiques d'interaction où la transformation des cadres s'enchaîne pour faire surgir un sens à la situation : « le même évènement est cadré depuis différentes perspectives, dont on peut suivre le surgissement, la transformation et la variation dans la séquentialité pratique des actions et des interactions⁴⁰ ». C'est par cette approche descriptive retraçant le fil des événements que nous pourrions questionner le lien entre la situation émotionnelle et la mobilisation collective.

Enfin, pour mener à terme cette analyse, il faut interroger comment empiriquement nous pouvons saisir les émotions. En effet, si de nombreux sociologues ont préféré récuser l'analyse des émotions, c'est bien aussi en raison de la complexité de leur observation et de leur objectivation. Julien Bernard propose de « contourner ces difficultés et de retourner le problème de définition de l'objet en prenant précisément pour objet les manières dont les individus décrivent les états du corps ou les situations qu'ils considèrent comme émotionnels. Est alors émotion ce qui est labellisé comme tel⁴¹ ». En objectivant les émotions de la sorte, on se détache des conceptions psychologiques des émotions pour faire de celles-ci un élément de toutes les formes de relations sociales. On évite alors au chercheur de devoir interpréter les émotions ou encore de les caractériser selon ses propres émotions. Les émotions ne sont plus un état subjectif intérieur, mais un discours extérieur sur cet état appartenant au domaine du social. Il s'agit de les comprendre de l'extérieur, non pas du point de vue du sujet, mais de celui de la relation, de la communication, du discours. Les émotions sont ainsi analysées en tant qu'élément participant à toutes formes d'interaction, en tant que rôles, normes servant d'étiquettes émotionnelles. L'émotion devient, de

³⁹ Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S., coll. « Recherches », 2007, p. 571.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 571.

⁴¹ Julien Bernard, « Les voies d'approche des émotions. Enjeu de définition et catégorisations », *Émotion/Émotions, Terrains/Théories*, 2015, n° 2, <https://journals.openedition.org/teth/196>.

la sorte, une propriété intrinsèque à la situation, une propriété sociale de bout en bout.

Ces émotions ont été saisies en étudiant deux sortes de conflits. Premièrement, deux conflits éoliens ont été étudiés. Ils se sont déroulés dans deux communes rurales du Finistère de 2 000 et 3 500 habitants situées au nord de Brest. Dans ces communes, l'objectif initial des mobilisations était de remettre en cause les orientations prises par les conseils municipaux, puis de contester l'accord trouvé et enfin la construction des parcs éoliens qui comprennent aujourd'hui 7 et 8 turbines produisant 14 000 et 10 400 kw. Les projets ont commencé à être discutés en 2001, les parcs ont été inaugurés en 2004 et 2007, le jugement du dernier recours pour tenter de faire démolir un des parcs a été rendu en 2014. La collecte des données a été effectuée entre 2007 et 2015. Vingt-cinq entretiens semi-directifs ont été conduits auprès des principaux acteurs mobilisés soit en faveur des projets (promoteurs du projet, maires et conseillers municipaux, proches résidents) soit contre les projets (proches résidents et conseillers municipaux). Une recherche sur les archives a été réalisée pour analyser les procédures administratives (permis de construire) et le traitement médiatique du conflit (articles dans la presse écrite et audio-visuelle). Enfin, les dossiers en mairie portant sur les mobilisations et la procédure d'implantation des parcs éoliens ont été examinés pour comprendre les orientations du débat public local.

Ces conflits se sont déroulés dans un contexte qui reste à préciser. En effet, quand les projets ont commencé à être discutés, il existait peu de parcs éoliens dans la région alors que les débats sur le changement climatique prenaient de l'ampleur. De plus, le modèle agricole dominant dans cette région, l'élevage intensif de porcs en particulier, était rendu responsable d'une dégradation de la qualité de l'eau que des dispositifs de politiques publiques tentaient de réduire. Ainsi, les équipes municipales des deux communes concernées ont vu dans les projets éoliens, qui devaient s'implanter sur des plateaux agricoles, une occasion de fournir des revenus complémentaires aux agriculteurs proprié-

taires des parcelles préemptées pour recevoir des éoliennes tout en revalorisant l'image de l'agriculture locale et, plus largement, celle de leur commune en l'inscrivant dans le nouveau contexte environnemental. Toutefois, sur ces deux plateaux agricoles des résidences avaient été, soit construites, soit restaurées et agrandies dans les années 1970-1980 attirant de nouveaux résidents, dont certains venaient de centres urbains, cherchant souvent le calme d'une campagne naturalisée loin d'objets industriels. Les personnes les plus mobilisées lors des conflits se trouvaient parmi ces résidents. Elles exerçaient, le plus souvent, une profession intermédiaire ou étaient employées alors que d'autres se situaient à l'articulation entre deux statuts sociaux : début de carrière professionnelle ou, à l'inverse, début de retraite. Ces personnes possédaient par ailleurs la particularité de se situer en marge de la collectivité, travaillant à l'extérieur, résidant aux marges des bourgs et n'étant pas issues des familles historiques de la collectivité siégeant au conseil municipal. Le conflit de sens, quant à lui, portait sur les fonctions du plateau agricole : soit il devait être exclusivement dédié à l'agriculture, soit il pouvait également servir de cadre de vie pour des néoruraux.

L'étude des conflits liés à l'élevage porte sur sept communes de Bretagne choisies en raison du caractère agonistique de la situation. La plupart des cas a été sélectionnée à partir de l'enquête publique au cours de laquelle des situations conflictuelles ont été rapportées dans les médias ou par les réseaux locaux. Ces situations agonistiques ont duré environ trois ou quatre ans, mais certains conflits ont pu durer jusqu'à vingt ans, ceux-ci étant constamment réactivés au fil des projets successifs d'extension. Ces conflits concernent des projets d'extensions d'élevages intensifs essentiellement porcins. Dans la plupart des cas, les nouveaux bâtiments ont permis aux éleveurs de doubler leur production, passant de 15 000 à 30 000 porcs par an. Vingt-deux entretiens semi-directifs ont été réalisés entre mai et novembre 2017 avec des riverains mobilisés, des militants associatifs, des maires, des éleveurs et les commissaires enquêteurs. Une recherche documentaire portant sur les dossiers d'enquêtes

publiques ainsi que sur des contenus de médias a permis d'affiner la description des évènements.

Très souvent ces conflits impliquaient des jeunes retraités venus s'installer sur les côtes bretonnes. Comme précédemment, il s'agissait dans la plupart des cas de néoruraux, c'est-à-dire d'individus s'installant à la campagne après avoir vécu en ville, même si plusieurs ont grandi en milieu rural. Le retour à la campagne symbolisait alors un retour à la tranquillité pour une retraite bien méritée, loin des inconvénients de la ville. Davantage, il s'agit souvent de renouer avec ses racines et une conception idéalisée du monde rural et de la nature. La découverte d'un monde anthropisé par les élevages industriels devient alors inconfortable pour plusieurs qui rêvaient d'une campagne bucolique. Ces conflits se sont déroulés, là aussi, dans un contexte spécifique pour l'agriculture bretonne qui s'est particulièrement industrialisée dans les dernières décennies à la suite de la diffusion de ce que Corentin Canévet a nommé le modèle agricole breton⁴². Ce modèle de développement a fait de la Bretagne la première région de production animale en France et la troisième en Europe⁴³. Il a également influencé l'histoire politique de la région fortement ancrée dans la tradition syndicale et corporatiste du monde de l'agriculture⁴⁴. Ainsi, plusieurs conflits liés aux projets d'élevage sont aussi des conflits de pouvoir autour de tensions latentes sur le développement de la région, opposant un modèle productiviste à un modèle orienté autour de l'agroécologie.

⁴² Corentin Canévet, *Le modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1992.

⁴³ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, *L'élevage en Bretagne. Hier, aujourd'hui... et demain?*, SRISE Bretagne, 2013.

⁴⁴ Suzanne Berger, *Peasants against Politics: Rural Organization in Brittany, 1911-1967*, Cambridge, Harvard University Press, 1972. Cette auteure a montré le poids des corporations agricoles dans la conduite des affaires publiques en Bretagne.

Les situations émotionnelles et les mobilisations collectives

La trame narrative des conflits sera restituée en la segmentant en trois étapes où, à chacune d'elles, le lien entre la situation émotionnelle et la mobilisation collective sera examiné. Cette trame narrative décrira ainsi : le concernement où se distinguent des riverains concernés par le projet qui s'interrogent sur son impact, l'agrégation à partir de laquelle se construisent des rôles sociaux antagoniques associés à des causes partagées d'opposants et de défenseurs du projet et, en dernier, la victimisation qui voit le dénouement provisoire du conflit. Toutefois, des conflits ont pu s'achever au terme de chacune des deux premières étapes. Celles-ci ne constituent donc pas des points de passage obligés, mais dessinent un parcours récurrent avec plusieurs sorties possibles à chaque stade. À l'intérieur de chacun d'eux, le lien entre la situation émotionnelle et la forme de la mobilisation sera examiné à travers la description des caractéristiques de la rupture avec le quotidien, du travail sur les émotions et du processus d'attribution de la confiance. Loin d'être figé, ce modèle décrit une dynamique générale des conflits où les variantes possibles seront précisées au fil des exemples sous l'influence, en particulier, de boucles de rétroaction.

Le début du conflit : le concernement

La première étape de la trame narrative est celle au cours de laquelle les gens ont pris connaissance du projet. Cette étape est caractérisée par la dimension spontanée et perturbante de la rupture pour le sujet. En effet, dans les projets d'éoliens et d'élevages, les résidents ont souvent été mis au courant du projet lorsque celui-ci était déjà bien entamé, par exemple, lors de l'ouverture de l'enquête publique. De plus, les personnes interrogées ont souvent expliqué qu'elles ont été fortuitement informées du projet, lors d'une conversation entre voisins ou d'une visite à la mairie pour traiter d'un autre dossier. Dans ce contexte, le projet leur a laissé l'impression, dès le départ, qu'il était instruit

sans que leur avis ne compte vraiment, sans qu'il soit nécessaire au processus de prise de décision.

La réaction unanime des enquêtés quand le projet leur a été présenté fut la stupéfaction, la sidération, la surprise. Cette réaction est décrite à travers des expressions comme « je n'en ai pas cru mes oreilles » ou « le projet nous est tombé dessus⁴⁵ ». Des années plus tard, les enquêtés décrivent très précisément ce qu'ils faisaient quand ils ont appris l'existence du projet. Une personne interrogée qui résidait à proximité d'un éventuel parc éolien raconte qu'elle était dans sa cuisine en train de préparer un plat, ou encore une autre, qu'elle discutait avec le maire et son adjoint d'un problème lié à un parking dans sa résidence. Toutes ces descriptions sont d'une très grande précision, cette mémorisation renvoie à l'idée d'une interruption du cours du temps ou, au moins, l'interruption du cours du temps routinier dans lequel les personnes inscrivaient leur quotidien.

Plus largement, l'énoncé du projet vient rompre les routines quotidiennes de façon fortuite et a été vécu à travers une émotion fortement ressentie pour la plupart des résidents interrogés. En fait, c'est la menace d'une rupture avec le quotidien qui a déclenché la situation émotionnelle, la menace de subir des nuisances générées par les bâtiments d'élevage ou les éoliennes qui empêcheraient la poursuite d'activités routinières se déroulant dans l'environnement immédiat des riverains concernés. En effet, selon David Snow *et al.*, il n'existe pas de pires atteintes que celles qui menacent la vie quotidienne car il est impossible de vivre en les ignorants⁴⁶. De plus, dans les cas étudiés, ces menaces touchent la sphère privée de certains riverains (leur habitation et jardin), voire même, leur intimité (ceux qui pensent être empêchés d'écouter de la musique par les nuisances sonores) ou leur corps (ceux qui pensent que les éoliennes ou l'élevage les

⁴⁵ Extraits d'entretiens avec des résidents à proximité d'élevages porcins en Bretagne.

⁴⁶ David Snow, Daniel Cress, Liam Downey et Andrew Jones, « Disrupting the "Quotidian": Reconceptualizing the Relationship between Breakdown and the Emergence of Collective Action », *Mobilization: An International Quarterly*, vol. 3, n° 1, 1998, p. 1-22.

rendront malades). Pour les réassurer, c'est donc tout un quotidien qui doit être réaménagé.

Les personnes enquêtées ont pu identifier immédiatement un certain nombre de nuisances. Concernant les conflits d'élevage, se placent en premier lieu les odeurs, celles du lisier épandu quelques mois par an, mais aussi celles des bâtiments d'élevage. En effet, la dimension intensive, voire industrielle, des projets aboutit au rejet dans l'environnement immédiat de grandes quantités d'ammoniac et d'autres composants nauséabonds et toxiques pour les voisins. De la même manière, l'extraction du maïs des silos à grain est envisagée comme une nuisance, car elle dégage de grandes quantités de CO² qui empêchent toute activité extérieure par un manque d'oxygène pour ceux qui vivent sous le vent des silos et à moins de 100 mètres. Le bruit est aussi une nuisance récurrente mentionnée par les personnes interrogées. La ventilation des bâtiments d'élevage, le passage fréquent de camions et de tracteurs qui font plusieurs va-et-vient par jour, le bruit du monte-charge du silo et celui de la pompe à lavage sont des nuisances quotidiennes sonores que doivent supporter les voisins. De manière plus ponctuelle, les poussières sont évoquées car, en période de vent, elles peuvent se déplacer et recouvrir une importante partie du voisinage. Concernant les parcs éoliens, dans les cas étudiés, la dégradation des paysages a été moins évoquée que sur d'autres sites, les lieux esthétiquement valorisés des communes ne subissant pas l'impact visuel des parcs. En revanche, les nuisances sonores, environnementales⁴⁷, lumineuses (l'effet stroboscopique des éoliennes) et de réception des ondes hertziennes ont été mises en avant.

Dans les deux types de conflits étudiés, certains riverains se sentent également atteints dans leur quotidien par la crainte de voir changer leur environnement, de perdre leurs attaches ou une image idéalisée de la campagne voire de la nature. Les projets,

⁴⁷ Ces nuisances concernent l'effet des éoliennes sur le milieu naturel, en particulier, sur les zones humides alors qu'un nouveau chemin devra être construit modifiant la circulation des eaux de surface et sur les oiseaux migrateurs alors que les parcs se situent sur les routes de certaines espèces d'oiseaux migrateurs.

une fois construits, participeraient à une artificialisation du cadre de vie de ces riverains, à une modification permanente de leur environnement. C'est le cas, par exemple, d'une opposante à un projet porcin qui s'est aussi opposée à des projets précédents d'éoliennes et de lignes à haute tension. Selon elle, la transformation de son environnement immédiat représente un danger pour le patrimoine de sa famille : « Ce qui est important pour nous, ce n'est pas tellement pour "nous", c'est pour nos enfants, de leur laisser quelque chose qu'on considère un petit paradis, qu'on aime énormément et qu'on ne veut pas qu'il soit détérioré. C'est capital, c'est vraiment notre motivation numéro un, c'est très fort, c'est vraiment un attachement profond et viscéral à un secteur bien déterminé, un petit bout de France⁴⁸ ».

Dès l'annonce du projet, passé le cap de la surprise, la situation est évaluée en fonction des connaissances que les riverains ont de leur cadre de vie et des nuisances possibles qui remettront en question leurs habitudes, imbriquant les émotions et les cognitions avec la situation. S'opère ainsi une prise de conscience qu'il ne sera plus possible de jardiner plusieurs semaines dans l'été, qu'on ne saura jamais quand prendre son petit déjeuner à l'extérieur ni même inviter des amis à la maison sans les incommoder par les odeurs du lisier épandu à proximité de la maison. De plus, la perte de valeur du foncier est un élément souvent invoqué. En effet, nombreuses sont les personnes qui investissent dans une maison à la campagne pour leur retraite et qui voient ce bien se déprécier suite à un projet éolien ou d'élevage. Cette évaluation est la première étape de la révision, elle permet de mesurer l'ampleur des routines remises en cause par le projet.

Cette révision repose sur des éléments concrets, mais davantage sur l'anticipation d'une situation qui pourrait advenir. Cette anticipation est souvent fondée sur une histoire locale. Ainsi, un riverain d'un agrandissement d'une exploitation de veaux a anticipé que le paysage devant chez lui s'en trouvera durablement

⁴⁸ Extrait d'entretien avec une opposante d'un projet porcin dans le Finistère installée depuis moins de 5 ans dans la maison familiale, celle-ci est située sur la propriété familiale depuis le début du XX^e siècle.

transformé. Cette évaluation s'est fondée sur des situations antérieures où le même éleveur avait arraché plusieurs haies pour remembrer ses champs. L'évaluation du projet par le riverain s'est nourrie de cet évènement, reposant sur la nostalgie éprouvée par le riverain pour les paysages bocagers d'avant, concrétisant ainsi ses craintes face au projet d'extension. Plus largement, lors de cette évaluation de la situation, les conflits de voisinage sont souvent réactualisés pour anticiper les nuisances. La figure de l'agriculteur qui ne prend jamais en compte ses voisins est ainsi régulièrement mobilisée dans les deux types de conflits⁴⁹.

Cette première évaluation de la situation permet de distinguer des personnes concernées par le projet et d'autres indifférentes à ce même projet. La notion de concernement renvoie aux individus qui perçoivent la nouvelle situation comme interrompant leur quotidien et pas uniquement à une proximité géographique. Cependant, pour s'engager dans l'action, et réviser la situation plutôt que les attentes, l'individu doit interpréter la situation comme possiblement modifiable. Dans le dernier exemple, la nostalgie d'un paysage ou d'une quiétude perdue n'a pas engendré de mobilisation car l'individu a préféré réviser immédiatement ses attentes plutôt que la situation. Il s'est résigné à l'agrandissement de l'élevage en justifiant sa position par la trop forte emprise des réseaux agricoles dans le processus de décision se manifestant par le peu de soutien des élus locaux face à sa lecture de la situation. En d'autres termes, il a mobilisé ses expériences antérieures pour affecter du sens à la situation et réviser ses attentes. Cependant, dans la plupart des cas étudiés, les riverains concernés ont préféré prolonger la révision de la situation. Ainsi, même si l'émotion peut être considérée comme une réaction préréflexive, il n'en demeure pas moins que l'action qu'elle provoque se construit à travers une évaluation de la situation nécessitant une mobilisation de connaissances et une planification de l'action à un moment donné.

⁴⁹ Dans tous les cas étudiés, l'agriculteur joue un rôle central soit en tant que propriétaire louant une parcelle pour qu'y soit construite l'éolienne, soit en tant qu'éleveur, promoteur direct du projet.

L'éprouvé émotionnel et le travail qui s'en suit est révélateur de valeurs divergentes qui fondent les attentes, les appréciations ou les croyances admises entre les porteurs du projet et les riverains concernés. Plus précisément, les valeurs correspondent à des engagements liés à des préférences, elles expriment « ce à quoi nous tenons⁵⁰ ». Ainsi, le travail sur les émotions représente cette lutte afin de préserver ces valeurs faisant d'un paysage, d'une qualité de vie, de l'état d'une relation sociale ou encore de convictions politiques sur l'état du monde, d'une nature non anthropisée ou sans pollution, quelque chose de désirable. Autant d'expressions de valeurs que les riverains concernés par le travail sur les émotions pensaient acquises par tous leur permettant de bénéficier en routine d'un espace immédiat protégé dans lequel la confiance et le contrôle seraient acquis⁵¹. L'intrusion dans cet espace ou un changement non désiré dans sa configuration a créé, par extension, une rupture également dans les mécanismes d'attribution de la confiance.

Pour pouvoir remédier à cette perte de confiance, les riverains concernés ont sollicité, dans un premier temps, le réseau du pouvoir politique local, à savoir les conseillers municipaux et le maire. Ils se sont adressés à leurs élus pour avoir des informations supplémentaires afin de réduire l'incertitude due aux nuisances anticipées. Les mairies ont alors organisé des réunions d'information publiques. Cette sollicitation des élus renvoie à la place des réseaux politiques locaux dans un système d'interdépendance localisé, ancré dans un espace délimité (un quartier, une commune ou une circonscription). En effet, dans ces systèmes d'interconnaissance, il a été observé que dès qu'une question se posait autour de l'aménagement de l'espace, elle était d'abord renvoyée aux élus locaux⁵². En d'autres termes, les mécanismes

⁵⁰ Louis Quéré, « Le travail des émotions dans l'expérience publique : marées vertes en Bretagne », *op. cit.*

⁵¹ Ou la notion de « immediate protective surround » dans Erving Goffman, *Relations in Public: Microstudies of the Public Order*, New Brunswick (NJ), Routledge, 1971; ou la notion « d'umwelt » en éthologie.

⁵² Véronique Van Tilbeurgh et Sylvie Ollitrault, « Plaintes de santé et attribution de confiance dans des réseaux territorialisés », dans Marcel Calvez (dir.), *Santé*

de confiance incorporés de manière routinière par les riverains reposent sur la mobilisation du réseau d'élus pour les réassurer. Dans les faits, ses concitoyens attendent de l'élus qu'il prenne en charge l'incertitude inhérente aux situations en lui affectant du sens.

Dans certains cas, la réassurance par le maire des riverains concernés a été suffisante pour que ces riverains achèvent là le travail sur les émotions. Par exemple, dans un cas d'élevage où l'incertitude était grande, le maire a su apaiser les craintes en adoptant une posture ouverte et bienveillante à l'égard des riverains, leur faisant comprendre que leurs inquiétudes seraient prises en compte dans la décision. Dans cette situation, les gens se méfiaient des éleveurs dont un avait laissé couler du lisier sur la route et où, la semaine précédant l'ouverture de l'enquête publique, la fosse à lisier d'un autre avait cédé et contaminé le ruisseau. La conscience des dangers liés au traitement du lisier était alors vive chez les habitants de la commune. Le maire, qui était plutôt favorable au projet, organisa une réunion publique avec l'éleveur, un représentant de la coopérative agricole, des membres du comité local de l'eau et du bassin versant. Cette première réunion permit de mettre à plat les enjeux et fut complétée, quelques semaines plus tard, par une délibération du conseil municipal qui aboutit à un avis négatif. Durant cette période, le maire garda toujours une posture ouverte et bienveillante notamment en appuyant la démarche de son plus proche collaborateur qui était contre le projet.

Dans bien d'autres cas, le maire et son conseil municipal n'ont pas réussi à réassurer les riverains concernés lors des réunions publiques. Au contraire, ces réunions n'ont souvent fait que rendre explicites les tensions entre le promoteur du projet et les riverains concernés autour des nuisances potentielles. Toutefois, à cette étape de la trame narrative, les positions des riverains concernés comme celles des autres participants ne sont pas tranchées, l'auditoire s'étant essentiellement mobilisé pour

prendre connaissance du projet et obtenir quelques informations supplémentaires. En l'absence de réassurance au terme de ces réunions, les riverains concernés par les parcs éoliens et certains projets d'élevage ont décidé de former eux-mêmes des groupes de travail pour récolter plus d'information sur les nuisances potentielles. Cette montée en compétences des riverains concernés s'est accompagnée d'une revendication progressive d'un statut d'expert dans le débat public. Ce travail de collecte de l'information, qui a été effectué en grande partie par internet, devait permettre à la fois une réduction de l'incertitude et l'introduction d'un sens alternatif à celui porté par le promoteur du projet dans l'espace public. L'objectif des riverains concernés fut alors essentiellement que soit reconnu leur avis dans l'enquête publique qui allait s'ouvrir et dans les délibérations des conseils municipaux, permettant la reconnaissance de certaines réserves à l'égard du projet devant faire l'objet de négociations avec le promoteur du projet⁵³.

L'amplification du conflit : l'agrégation

Dans les cas étudiés, cette seconde situation émotionnelle commence quand le permis de construire est attribué, ce qui demande souvent plusieurs mois d'instruction du dossier. Cette décision, qui doit introduire la certitude que le projet verra bien le jour, déclenche la colère des riverains concernés au moment où ils s'aperçoivent qu'aucune de leurs demandes n'a été prise en compte ou qu'elles n'ont pas été suffisamment prises en compte à leurs yeux. Bref, pour les riverains concernés, le bilan réalisé à l'issue de l'entrée de leurs revendications dans le débat public est amer : aucun cadre commun d'expériences, incluant l'ensemble des parties prenantes du projet, n'a pu être recréé. Leur colère est donc dirigée à l'égard de tous ceux qui ont participé à la prise de décision, que ce soit le maire et ses conseillers, le commissaire enquêteur ou le préfet.

⁵³ Tous les projets étudiés nécessitent une phase de délibération collective au sein des communes même si c'est le préfet qui prend officiellement la décision de débiter les travaux par l'attribution du permis de construire.

C'est bien la prise en compte des revendications des riverains concernés dans le débat public et dans la décision finale qui est au cœur de la dynamique de cette seconde étape de mobilisation. Cette trop faible reconnaissance des revendications concerne, tout d'abord, les modalités du débat : l'absence de consultation préalable ou encore le manque d'information sur la nature du projet peuvent être plus déterminants dans la rupture que la nature même du projet. Un phénomène qui a été observé dans les conflits éoliens où le processus de décision devient plus important que la décision finale dans le déroulement de conflits⁵⁴. Cependant, c'est bien la décision finale, celle que rend le préfet, qui déclenche la nouvelle situation émotionnelle. En effet, à travers cette décision, le préfet reconnaît la légitimité du point de vue d'un groupe au détriment d'un autre et, par là-même, d'un modèle de développement plutôt que d'un autre (l'agriculture intensive aux dépens d'un cadre de vie naturalisé). Naît alors une colère chez ceux qui voient leurs revendications ignorées et qui perçoivent la situation comme injuste. Or, les situations menant à de la colère conduisent, plus souvent que d'autres, à résister puis, lorsque cette résistance se rapporte à un idéal de justice, elles se transforment fréquemment en une indignation propre aux mouvements sociaux. C'est ainsi que la colère a été présentée comme l'émotion politique par excellence⁵⁵. De plus, en tant qu'émotion partagée par les acteurs mobilisés, la colère participe à la cohésion du groupe et à l'action collective, mais plus largement facilite la traduction politique de l'émotion.

Le travail sur les émotions qui s'en suit ne sera pas le même suivant les conflits étudiés. Deux cas de figure ont été observés. Un premier où les riverains concernés adoptent un rôle d'opposant, ils s'organisent, se mobilisent, coordonnent une action en s'opposant, moins au promoteur du projet qu'au responsable de leur colère qui n'a pas pris en compte leurs revendications. Le deuxième cas de figure est celui où les riverains se résignent à voir

⁵⁴ Mhairi Aitken, « Wind Power and Community Benefits: Challenges and Opportunities », *Energy Policy*, vol. 38, n° 10, 2010, p. 6066-6075.

⁵⁵ Mary Holmes, « The Importance of Being Angry: Anger in Political Life », *European Journal of Social Theory*, vol. 7, n° 2, 2004, p. 123-132.

le projet se réaliser et sortent alors du débat public. Comme précédemment, cette résignation est expliquée en ayant recours à des expériences passées rendant tellement improbable la modification de la situation que ce sont les attentes des riverains concernés qui sont révisées. Sur les neuf cas de conflit étudiés, seuls deux groupes de riverains concernés se sont résignés à cette étape-là de la dynamique.

Pour les riverains qui ne se résignent pas commence alors un nouveau travail sur les émotions, mais cette fois, conduit par leur colère. Ce travail les amène progressivement à endosser un rôle d'opposant au projet au sein duquel ils coordonnent des actions collectives pour résister à l'imposition de la nouvelle situation. C'est ainsi que très vite un collectif ou une association se forme pour défendre une cause commune permettant aux opposants de disposer d'une entité identifiable pour mener des actions dans l'espace public. À partir de cette structure, les opposants cherchent à construire une audience autour de leur version alternative du projet. Pour cela, ils mobilisent les médias, que cela soit la presse écrite régionale ou nationale, les journaux radio-télévisés, les sites internet, etc. Enfin, ils occupent physiquement l'espace public local pour publiciser leurs revendications en organisant nombre de manifestations, mais aussi d'autres démonstrations de force comme des pétitions.

Dans les conflits éoliens, après avoir créé des associations, les riverains concernés devenus des opposants ont mobilisé la presse régionale, mais également les journalistes de TF1 et de FR3 qui sont venus faire des reportages diffusés dans leurs journaux télévisés à des heures de grande écoute. De plus, ils ont organisé des manifestations devant la mairie de leur commune, distribué des tracts sur la voie publique ou investi certaines réunions du conseil municipal. Dans les cas d'opposition aux bâtiments d'élevage, les critiques se sont en plus focalisées sur le porteur du projet, l'éleveur, qui est devenu l'objet de jugements plus ou moins combinatoires allant jusqu'au dépôt de pétitions anonymes, de lettres à la mairie ou de plaintes en gendarmerie. Dans ces cas-là, les relations de voisinage se sont détériorées rapidement.

Cette nouvelle situation agit alors comme une rupture chez certains éleveurs, rupture qui est également vécue à partir d'un éprouvé émotionnel où la croyance en la bienveillance du réseau de voisinage est remise en cause. Un éleveur a ainsi particulièrement insisté sur le fait qu'il aurait « tout essayé pour lever les craintes sur les odeurs et les incertitudes sur la qualité de l'eau, mais rien n'y a fait⁵⁶ ». Dans ces cas, la routine brisée des opposants a conduit à briser celle de l'éleveur, même si celui-ci sera conforté dans sa conception de la réalité par l'octroi du permis de construire et l'autorisation d'exploiter.

Plus généralement, dans tous les cas étudiés, on assiste à une différenciation des rôles de plus en plus marquée à mesure que le conflit s'étire. En effet, l'endossement de rôles d'opposants avec une cause commune modifie le rôle des autres parties qui sont désignées alors sous le terme de défenseurs du projet. Cette différenciation des rôles sociaux, des actions associées et des argumentaires finit d'organiser la trame narrative. Cette étape peut d'ailleurs durer plusieurs années, autant que se prolonge le délai entre l'attribution d'un permis de construire et l'inauguration des bâtiments d'élevage ou des parcs éoliens à la suite, en particulier, des actions en justice des opposants pour casser ces autorisations. Durant cette période, la polarisation de la trame narrative s'accroît au fur et à mesure que le projet connaît des tournants marquants comme le fait de gagner des procès retardant les travaux, des élections municipales qui recentrent le débat public autour du projet, un accident arrêtant les travaux ou à chaque manifestation des opposants dans l'espace public.

Dans ces manifestations, ce sont moins les arguments qui sont présentés que les émotions en elles-mêmes qui sont mises en scène⁵⁷. Ainsi, afin de consolider le rôle d'opposant, la colère se traduit par des slogans peints sur des banderoles ou illustrés par des largages de lisier chez les opposants. Les émotions sont alors remobilisées pour construire l'audience autour des revendications

⁵⁶ Extrait d'entretien avec un jeune éleveur porcin du Finistère, installé avec son frère depuis moins de 5 ans.

⁵⁷ Une notion développée par Christophe Traïni à travers les dispositifs de sensibilisation dans *Émotions... mobilisation!*, *op. cit.*

et contribuer à élaborer l'activité coordonnée. Toutefois, ce n'est pas uniquement la colère qui est mise en scène. Un cas exemplaire est celui d'opposants à un projet porcin qui ont organisé une marche dans les bois autour de l'exploitation afin de montrer et de ressentir la nature à protéger contre la pollution industrielle. Dans cette situation, l'expression d'émotions autour du bien-être ressenti par l'expérience d'une nature comme par l'attachement à un lieu fournit aux individus l'assurance que leurs valeurs sont bien une réalité partagée.

La polarisation de la trame narrative repose, de manière schématique, sur deux cadres d'expérience qui s'opposent. Pour les promoteurs des projets de bâtiments d'élevage et de parcs éoliens⁵⁸, l'espace rural est d'abord conçu comme dédié à la production agricole et à l'élevage intensif en particulier. La place prédominante que l'élevage y occupe, le caractère pionnier de la Bretagne dans l'adoption d'un système de production intensif et le poids socioéconomique de l'agriculture font que les acteurs de ce secteur d'activité, et ceux qui les soutiennent, s'opposent frontalement à d'autres catégories d'habitants, souvent les néoruraux, qui considèrent leur espace comme un lieu de vie⁵⁹. Ces deux conceptions peuvent être perçues comme relativement incompatibles en raison, à la fois, des nuisances que génère le modèle d'élevage intensif et en particulier porcin, et le soutien institutionnel, parfois sans nuance, dont bénéficient les promoteurs de ce modèle d'élevage. Ainsi, certains opposants à des élevages porcins ont souligné le fait que l'éleveur dont le projet est contesté pouvait rapidement rencontrer le préfet, discuter avec le maire et les gendarmes (y compris pour leur demander d'intervenir contre les opposants) alors que ces derniers ne pouvaient que très rarement rencontrer des acteurs institutionnels malgré leurs nombreuses sollicitations.

⁵⁸ Deux arguments pour promouvoir les parcs éoliens construisaient directement un lien entre l'agriculture et les éoliennes.

⁵⁹ André Torre *et al.*, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'économie régionale & urbaine*, août, n° 3, 2006, 415-453.

À l'intérieur de ces deux cadres d'expériences, les argumentaires ont porté progressivement des montées en généralité effectuées à partir de catégories collectives (risques de nuisances, protection de la nature, valorisation de l'agriculture locale et lutte contre les GES) et des processus d'objectivation des connaissances dissemblables. L'objectivation des connaissances des opposants repose sur la capacité des argumentaires à agréger les riverains concernés et à forger une audience autour de la cause commune tandis que celle des défenseurs repose sur la collecte d'informations provenant, la plupart du temps, d'institutions permettant aux élus et au préfet d'arrêter une position. Dans ce cas, ce sont les connaissances en elles-mêmes qui sont l'objet d'un travail d'objectivation alors que, pour les opposants, l'objectivation des connaissances repose sur leur capacité à agréger une audience. C'est au cours de cette étape que, dans la plupart des conflits, l'audience autour des opposants est à son maximum même si le nombre d'opposants engagés n'a pas dépassé les 20 ou 30 personnes suivant les conflits. Toutefois, cette audience s'est érodée relativement rapidement. En effet, la polarisation du conflit aboutit à créer des positions hostiles l'une à l'égard de l'autre en désignant des alliés et des ennemis symboliques, ce qui n'est pas forcément une situation que les mobilisés souhaitent vivre.

Le glissement d'un mode de participation à une modalité d'imposition d'une décision prise par le préfet avec l'accord des élus marque la rupture dans la confiance des opposants à l'égard des réseaux politiques locaux. Mais, même si les deux parties sont placées dans des positions antagoniques, elles ne partagent pas pour autant une situation équivalente. Seuls les opposants cherchent à restaurer une confiance pour réduire l'incertitude de la situation. Or, la décision perçue comme imposée par les opposants au projet et ne correspondant pas à leurs attentes montre que le maire et son conseil n'ont pas su restaurer cette confiance. Dans les mobilisations résultant du travail sur les émotions, les opposants feront alors appel à des réseaux élargis, nationaux et transnationaux, de militants dédiés à leur cause pour leur permettre de se réassurer sur leur conception de la situation.

Les associations s'opposant à l'éolien industriel ou promouvant la défense de l'environnement ont joué ce rôle en offrant des conseils juridiques sur les procédures à suivre et sur les luttes à mener. Dans les cas de projets d'élevage, il est très fréquent qu'Eau et rivière de Bretagne serve de caution aux opposants qui, sur les recommandations de l'association, entame ou non des procédures judiciaires⁶⁰. Les militants anti-éoliennes sont également organisés autour de puissantes organisations qui ont pu mettre à disposition d'une des deux associations locales un avocat pour organiser les recours juridiques. Symétriquement, les éleveurs et les promoteurs d'éoliennes font aussi appel à leurs réseaux de conseil pour défendre leur projet, que ce soit par le biais de ressources juridiques ou de mises en réseau avec des instances administratives et politiques. Par exemple, un éleveur de porc relate que pour faire face à la pression contre son projet, il a pu organiser une rencontre avec le sous-préfet grâce au support du réseau de la FNSEA⁶¹.

Pour les opposants, le recours aux réseaux élargis permet de retrouver une certaine confiance dans leur conception de la situation. Toutefois, cette confiance doit être objectivée par de nouvelles institutions. C'est ainsi que dans tous les cas où il a existé des oppositions structurées, la justice a été sollicitée et très souvent à différentes reprises pour un même conflit. Elle a été appelée à statuer à chaque événement marquant pour juger de sa conformité (enquête publique, permis de construire, déclaration de travaux, ouverture de travaux, ouverture d'un chemin, etc.⁶²).

⁶⁰ Cependant, dans les conflits où les algues vertes sont un enjeu important, « Eau et rivière de Bretagne » est souvent récusée comme une organisation trop liée aux pouvoirs publics pour être crédible. Les opposants préfèrent alors faire appel à des associations plus militantes comme « Halte aux marées vertes » qui a fait ses preuves dans plusieurs luttes.

⁶¹ Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, syndicat professionnel majoritaire pour les éleveurs.

⁶² C'est ainsi que les permis de construire des deux parcs éoliens ont été suspendus pour vice de procédure donnant raison aux opposants dans leur combat contre la mairie. L'un d'eux fut même annulé, conduisant la mairie à recommencer toute la procédure d'autorisation. Dans un autre cas lié à un projet porcin, l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet fut annulée par le tribunal administratif, ce qui força la tenue d'une nouvelle enquête

Les jugements en faveur des opposants légitiment, certes, leurs positions au sein de la collectivité locale et contribuent à construire leur audience, mais ils renforcent tout autant la polarisation de la trame narrative entre les opposants et les défenseurs du projet, ce qui a participé, à plus long terme, à l'érosion de l'audience.

Le dénouement tragique du conflit : la victimisation

L'inauguration des bâtiments d'élevage comme des parcs éoliens a été l'évènement déclencheur de la dernière situation émotionnelle du conflit. Comme précédemment, cette dernière étape ne conduit pas à un retour à la situation initiale, mais c'est sans doute lors de cette étape que les transformations des relations au sein du système local sont les plus importantes. Plus précisément, après l'inauguration des constructions, une nouvelle rupture se joue entre les opposants et, cette fois, l'ensemble de la collectivité locale et plus simplement son réseau politique. Cette dernière étape de la mobilisation engage très peu d'acteurs. Il s'agit, le plus souvent, des riverains les plus concernés du début, des maires et des éleveurs (dans les conflits autour des bâtiments d'élevage).

Dans tous les cas, cette dernière étape a été engagée avant l'achèvement de la construction des bâtiments et des éoliennes par la transformation de la trame narrative où l'opposition entre les deux coalitions s'est transformée progressivement en tragédie. Cette dramatisation se construit à partir d'une simplification réciproque des argumentaires, permettant les amalgames qui mélangent différents niveaux de raisonnement. Ainsi, les risques des nuisances deviennent des dangers bien réels par un télescopage entre les projets discutés et des situations concrètes de nuisances identifiées dans des situations similaires, mais en d'autres lieux. Les parcs éoliens bruyants, car mis en service de nombreuses années auparavant, sont mobilisés par les opposants pour donner une consistance réelle aux risques de nuisances

publique. Il est arrivé également que l'enquête publique débouche sur un avis négatif du commissaire enquêteur, mais sans que cela remette en cause le projet initial.

sonores. Le conflit, en lui-même, commence à être expliqué par la structure de la personnalité du leader des opposants, pour les défenseurs, et par la conception qu'ont les maires de l'exercice du pouvoir municipal, pour les opposants, personnifiant ainsi le conflit. Il ne s'agit plus d'un conflit de voisinage où des riverains s'inquiètent de subir d'éventuelles nuisances, mais d'une lutte entre deux camps. Les positions des uns et des autres finissent ainsi par être construites comme inconciliables, chaque coalition accusant d'ailleurs l'autre camp de pratiques d'intimidation à leur rencontre. Dans certains cas, des menaces physiques voire même de mort ont été proférées, soit de manière indirecte : « fais attention quand tu passes en vélo, ça serait dommage que je t'écorche avec mon tracteur sur la route⁶³ » ou encore de manière plus frontale par des graffitis sur la voie publique devant l'entrée de la ferme d'un éleveur⁶⁴. Dans ce dernier cas, l'éleveur relate qu'il a dû faire appel à ses contacts de la gendarmerie afin de mettre sur écoute un opposant qui le menaçait sa famille et lui. À cette étape du conflit, l'inauguration du projet scelle la victoire totale des uns et la défaite absolue des autres.

Cette dramatisation est encore exacerbée quelques jours après l'inauguration des constructions. Certains opposants alertent les médias, le maire ou le préfet en raison des nuisances générées par les bâtiments d'élevage ou les éoliennes, nuisances qu'ils ressentent et pour lesquelles ils demandent à l'autorité publique (le maire) d'intervenir sans que cela produise d'effets. Les opposants expliqueront alors la souffrance qu'ils ressentent ou que la situation leur fait subir en l'absence d'intervention de l'autorité publique. En effet, quelques jours après le branchement des éoliennes sur le réseau, les premières plaintes concernant une dégradation de la santé de certains opposants, les plus opposés

⁶³ Extrait d'entretien avec un opposant d'élevages porcins dans le Finistère qui lutte depuis plus de 5 ans pour une association de protection de la nature. En marge de son activité professionnelle, il s'est formé dans les recours juridiques contre les permis de construire, ce qui lui vaut une mauvaise réputation chez les éleveurs.

⁶⁴ Cas de conflit porcin en Ile-et-Vilaine qui a duré plusieurs années au terme duquel la gendarmerie est intervenue.

aux parcs, sont déposées en mairie. Ils se plaignent de céphalées, d'insomnies, puis plus tard, d'un mal être qui progressivement évoluera, pour quelques-uns, en état dépressif en raison des nuisances sonores, essentiellement, générées par les éoliennes.

Dans les conflits autour des bâtiments d'élevage, les plaintes autour de la dégradation des états de santé ne sont pas aussi prégnantes. Toutefois, pour certaines parties, la situation décrite génère également de la souffrance en raison de l'isolement auquel les opposants ont été confrontés suite à leur défaite. Ainsi, après un conflit d'élevage, un opposant a interrompu toute relation avec ses proches voisins qui selon lui « se sont fait acheter par l'éleveur⁶⁵ ». Les autres riverains auraient désormais peur de s'opposer à l'éleveur par crainte d'être eux aussi marginalisés. Cet isolement peut également reposer sur un sentiment de perte qui accentue l'exclusion du tissu local. Ainsi, pour certains riverains, c'est leur vie qui s'est dérobée car depuis leur installation en retraite et le début du conflit ils ont perdu toute quiétude dans leur quotidien et toute chance de transmettre la valeur foncière de la maison à leurs enfants. C'est cette perte qui les conduit à développer une attitude à tendance paranoïaque envers leurs voisins faisant obstacle à toute relation.

Dans un cas de conflit porcin en Ile-et-Vilaine, une famille d'opposants accumule, pour chaque incident, des dizaines de photographies, de vidéos et de documents qui démontrent la véracité des nuisances de l'élevage. Chaque jour, ils notent dans un carnet ce qui les incommode, la date et l'heure du dérangement afin de pouvoir un jour faire valoir leurs arguments. Tout ce qui constitue pour eux des preuves a été envoyé à plusieurs reprises par courriers à l'administration (souvent la DDPP⁶⁶), ils ont

⁶⁵ Extrait d'entretien avec une famille d'opposant dans les Côtes d'Armor où le conflit dure depuis trois ans. Les relations avec ses voisins se sont progressivement au fil des « cadeaux » offerts par l'éleveur, comme de la viande gratuite, des produits agricoles pour le jardin ou encore le prêt d'une parcelle pour un mariage.

⁶⁶ Direction Départementale de la Protection de la Population, cette direction interministérielle et départementalisée est compétente en matière de politiques de protection de la population. À ce titre, elle met en œuvre dans le département les politiques relatives à la protection et à la sécurité des

déposé des plaintes à la gendarmerie et des recours en justice, mais depuis plusieurs années, ils font le constat que rien n'aboutit. De ce fait, ils se sentent « oublié[s], on nous ignore⁶⁷ », ce qui les laisse sans possibilité d'objectiver le sens qu'ils affectent à la situation. Dans un autre cas, le voisin d'une grande exploitation porcine dans le Finistère ressent que tous sont contre lui, mais surtout que l'éleveur a le droit de tout faire. Là-encore, ses plaintes en gendarmerie n'ont jamais abouti, et pire, il dit avoir été intimidé par les gendarmes pour avoir mis une affiche de protestation sur le bord de la route. Les gendarmes lui ayant dit que « l'éleveur va venir tout défoncer dans [son] camping, qu'il vaut mieux faire profil bas⁶⁸ ». Bref, que cela soit dans les conflits éoliens ou autour des bâtiments d'élevage, les mobilisés se sentent abandonnés, trahis par les membres de la collectivité locale et par les autorités politiques et administratives.

L'expression de cette souffrance inaugure un nouveau travail sur les émotions. C'est ainsi que ces opposants sont progressivement amenés à se définir comme des victimes des éoliennes ou du système politico-administratif local qui privilégie le modèle intensif de production animale au détriment du cadre de vie des habitants. L'élaboration du rôle de victime correspond à la dernière étape de la trame narrative qui peut se prolonger dans le temps en raison des plaintes déposées que la justice doit instruire, même si, pour les victimes les plaintes et les revendications, cette fois, n'aboutissent pas. Les victimes n'ont ainsi pas de réponses à confronter à leurs émotions permettant d'orienter le travail sur les émotions. Cette souffrance devient alors une incorporation ou une endogénéisation des plaintes ou des revendications en

consommateurs, notamment dans les cas d'élevage les inspections de conformités.

⁶⁷ Extrait d'entretien avec une famille d'opposants à un projet porcin en Côte d'Armor, les mêmes qui ont rompu les relations avec leurs voisins.

⁶⁸ Extrait d'entretien avec un opposant de projet porcin dans le Finistère. L'opposant se fait aussi provoquer par l'éleveur qui brûle ses déchets et épand du lisier à la bordure de son camping.

l'absence de toute prise en charge collective, en l'absence de tout processus d'objectivation de leur point de vue⁶⁹.

Les états dépressifs ou les tendances paranoïaques comme l'incorporation des plaintes interpellent directement l'articulation entre l'état émotionnel vécu par les individus et l'institutionnalisation des comportements. En d'autres termes, l'incorporation de la plainte ou des revendications questionne directement cette dichotomie entre le sujet et l'institutionnel. Les travaux d'Alain Ehrenberg ont déjà montré la particularité de la dépression sous cet angle-là⁷⁰. La dépression qui n'est devenue que récemment une pathologie identitaire chronique avec la suppression de la distinction « entre le trouble de l'humeur que l'on a (au cours d'un épisode dépressif) et la personnalité troublée que l'on est⁷¹ ». Cette évolution témoignerait d'un déplacement de l'expérience de la subjectivité avec une réorganisation des relations entre les sphères privée et publique. Plus concrètement, cet état dépressif rend visible au cœur même du système local de relations sociales une position sociale vécue comme une souffrance par son absence de prise en charge collective fusionnant, en quelque sorte, les sphères privée et publique à l'échelle de l'individu⁷².

Parallèlement à la construction du rôle de victime, il a fallu construire le rôle de persécuteur. Ce rôle, bien évidemment, n'est endossé par aucun des protagonistes de la trame narrative contrairement aux autres rôles sociaux. En revanche, les victimes les plus impliquées dans le conflit ont coordonné des actions visant à faire endosser, à ceux qu'ils désignent comme responsables de la situation, le rôle de persécuteur. Ainsi, les maires, leaders des réseaux politiques locaux, seront plus particulièrement

⁶⁹ Luc Boltanski, Yann Darré et Marie-Ange Schiltz, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, 1984, p. 3-40.

⁷⁰ Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.

⁷¹ *Ibid.*, p. 210

⁷² Les victimes, malades des éoliennes, ont tenté d'objectiver leur mal-être en fournissant des certificats médicaux attestant de la réalité de leurs maux, certificats qui ont été dûment transmis aux autorités. Toutefois, cette objectivation n'a pas eu les effets escomptés, les certificats médicaux n'ont jamais été un argument dans le débat public.

la cible d'accusations lancées publiquement lors de réunions ou dans des tracts distribués sur la voie publique. Dans l'un des conflits éoliens, la désignation du persécuteur conduira certaines victimes à menacer d'entamer une procédure de destitution du maire en l'accusant de parjure. Cette désignation des maires comme les persécuteurs conduira l'un d'eux à refuser de se représenter aux élections municipales et un second à être plébiscité par ses concitoyens lors de ces mêmes élections, renforçant d'autant l'isolement des victimes. Dans les deux cas, le rôle de persécuteur n'a jamais été attribué au promoteur du projet, une entreprise internationale. En revanche, dans les conflits d'élevage, le rôle de persécuteur est plus souvent affecté à l'éleveur, le maire pouvant soit prendre parti, soit tenir une position de stricte neutralité entre les parties prenantes.

Le point commun entre tous ces conflits est que vainqueurs et vaincus appartiennent tous au même système local d'interconnaissance. Ainsi, l'éleveur, une fois le bâtiment achevé, doit assumer ce rôle devant une partie de la collectivité locale, ce qui peut là aussi aboutir à son isolement. Dans une situation étudiée, un éleveur de porcs ayant agrandi un de ses bâtiments d'élevage s'est exclu également du réseau local après avoir été mis en cause dans une pétition anonyme. Il vivait avec l'incertitude quotidienne de ne pas savoir ceux qui étaient contre lui. Tous les jours en allant chercher ses enfants à l'école, à la boulangerie, en marchant dans la rue ou dans les séances du conseil municipal, il vivait avec l'angoisse de ne pas savoir qui l'avait trahi en marquant son adhésion à cette pétition. Il s'est senti donc constamment jugé, au point qu'il refusa d'effectuer des aménagements dans sa maison pour ne pas attirer l'attention, pour ne pas que l'on discute encore de lui. Désormais il évite toute forme de relation sociale à l'extérieur de son cercle très restreint. Il veut être oublié « même si avec des silos c'est impossible d'être discret⁷³ ».

⁷³ Extrait d'entretien avec un éleveur porcin du Finistère qui a tout tenté pour éviter le conflit avec ses voisins, mais en vain.

Dans cette dernière étape, la victimisation résulte d'un travail inaccompli sur les émotions dans la mesure où les tensions entre les situations souhaitées et réelles n'ont pas été résolues. L'émotion qui motivait les actions de résistance n'aura pas réussi à transformer la situation, elle aurait été convertie en état dépressif ou à tendance paranoïaque obligeant la victime à s'exclure comme à être exclue de la collectivité. Le travail des émotions persiste toutefois, puisque les personnes vaincues et malades ont intériorisé le rôle de victime afin d'éviter de réviser leurs attentes. À notre connaissance, seules deux des victimes les plus impliquées dans les conflits éoliens ont finalement achevé ce travail sur les émotions, l'une en révisant ses attentes et en se désolidarisant des autres victimes et l'autre en démenageant, donc en s'excluant définitivement de la collectivité.

Cette troisième étape se caractérise par une réduction voire même une disparition de l'incertitude, mais sans révision des attentes et de la situation. Avec l'inauguration des bâtiments d'élevage ou des éoliennes, les nuisances ressenties par les victimes transforment les incertitudes en quelque chose d'advenu malgré les alertes dirigées vers la collectivité. Les victimes qui revendiquent une dégradation de leur état de santé, certes, exacerbent la dramatisation de la trame narrative, mais surtout transportent dans l'espace public leurs plaintes et revendications ignorées par le réseau politique local et les institutions. En effet, selon ces victimes, leur état est incompréhensible pour les autres habitants soumis aux mêmes nuisances qu'eux sans qu'elles ne produisent, chez eux, le moindre malaise. Les victimes perçoivent alors ces habitants sains comme des gens qui les considèrent comme déraisonnant, mettant un terme à toutes relations avec eux. D'une exclusion perçue des réseaux politiques locaux⁷⁴, les victimes en arrivent à se percevoir exclues du système local de

⁷⁴ Dans plusieurs cas, les victimes ont interprété leur marginalisation selon la perception qu'ils avaient de leur place au sein du conseil municipal. Selon eux, cette marginalisation était possible, car leur famille n'était pas représentée au sein de ce conseil. N'étant pas issue des grandes familles agricoles, elle n'était pas légitime pour animer le débat public.

relations sociales, effectuant une transition entre une exclusion politique et une exclusion sociale.

Ce déni de reconnaissance est souvent la conséquence du jeu politique local où la marginalisation de certains acteurs permet au réseau politique local d'affirmer sa prééminence, de maintenir l'ordre social. C'est ce qu'Olivier Voirol caractérise comme « le déni de l'agir politique », c'est-à-dire l'impossibilité pour une expérience négative, un travail émotionnel, de se transformer en revendication politique⁷⁵. S'appuyant sur la théorie de la reconnaissance⁷⁶, Olivier Voirol montre que si l'émotion ne peut pas être transformée en action politique, c'est qu'elle n'est pas reconnue par les institutions légitimes, ici le maire et le préfet, mais aussi par l'ensemble du réseau politique en lui-même tel qu'il est perçu par les acteurs. Si les émotions et le travail émotionnel qui s'en suit ne sont pas reconnus, c'est bien parce que la logique même du jeu de relations locales n'aura pas permis de rapporter les plaintes et les revendications à des cadres de l'expérience partagés.

Plusieurs obstacles expliquent ce phénomène de clôture politique comme le nomme Olivier Voirol. Premièrement, il peut exister un déni de l'expérience même de l'émotion, celle-ci n'étant pas reconnue comme légitime dans la situation, comme hors-norme ou déviante. Deuxièmement, l'émotion peut être reconnue comme légitime, mais les possibilités d'action niées aux acteurs. C'est le cas des enquêtes publiques où les opposants estiment que « c'est joué d'avance », que le projet recevra l'aval du préfet, peu importe l'avis du commissaire. Dernièrement, le blocage peut être institutionnel, dans la mesure où il n'entre pas dans les cadres normatifs des institutions en charge du problème. Ainsi, lorsque les recours ont été épuisés, les acteurs rendus

⁷⁵ Olivier Voirol, « De l'expérience négative à l'agir politique : construction et clôture des causes collectives », dans Jean Widmer et Yann Guillaud (dir.), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2009, p. 111-130.

⁷⁶ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, coll. « Passages », 2002 [1992]; Axel Honneth, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008.

impuissants, ceux-ci doivent alors réviser leurs émotions dans une situation qu'il leur semble impossible de changer. Si la tension se maintient, celle-ci peut mener à des états dépressifs et paranoïaques qui ont été observés autant chez les opposants que les défenseurs de projets conflictuels.

Conclusion

À travers l'analyse de conflits locaux, il a été montré le lien entre les situations émotionnelles et les formes de mobilisation collective. Trois formes de mobilisation ont été identifiées : le concernement, l'agrégation et la victimisation. Ces formes de mobilisation naissent toutes d'une rupture des routines qui guident et orientent la vie quotidienne. Ce sont les désajustements dans ces routines, les ruptures, qui génèrent l'émotion et amènent les individus à réviser, soit leurs attentes, soit la situation. Nos routines sont quotidiennement altérées, mais seulement les ruptures les plus profondes mènent à une mobilisation, pour les autres, il s'agit simplement d'adapter nos routines aux transformations de notre environnement. Toutefois, dans les cas étudiés, les menaces sur les routines portaient atteintes au cadre de vie, aux biens immobiliers, à l'intégrité des corps ainsi qu'à l'affirmation et la prise en compte par des collectifs des préférences des personnes les plus mobilisées, ce qui nécessitait pour une réassurance d'effectuer un travail important de réajustement entre les projets et les attentes de ces personnes, travail qui n'a pu être effectué systématiquement.

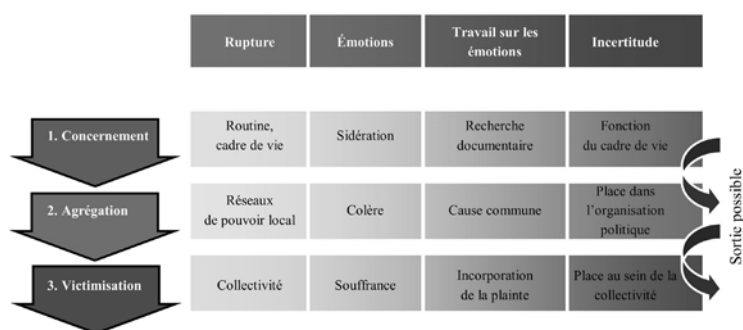
À chacune des ruptures, il a été observé que l'expression de l'émotion, le travail sur les émotions et l'attribution de la confiance entraient en jeu différemment pour expliquer la variabilité des mobilisations (voir la figure 2). Dans le concernement, la rupture était brusque et inattendue, c'était celle du quotidien et des routines qui liait l'individu à son cadre de vie. L'émotion la plus présente était alors la sidération. Le travail sur les émotions a débuté alors par une recherche d'informations complémentaires dans des documents et auprès du réseau politique local. L'incertitude concernait l'impact d'éventuelles nuisances générées par ces projets sur le cadre de vie des riverains concernés.

Ce qui fit basculer la situation dans une autre forme de mobilisation, l'agrégation, fut déclenché par une autre rupture du quotidien provoquée par la publication de l'autorisation administrative, l'autorisation d'exploiter ou le permis de construire, ouvrant la voie à la réalisation des projets. Ces autorisations ont été données à un moment où les riverains concernés étaient, soit, encore en négociation avec les porteurs de projets, soit, l'accord au sein de la collectivité n'avait pas encore été trouvé. La rupture s'établit alors entre le réseau du pouvoir local supposé garantir la prise en compte des points de vue de tous les habitants et les mobilisés. Ce déni a engendré une colère chez ces riverains concernés qui, pour résister, se sont transformés en opposants. Le travail sur les émotions qui s'en est suivi était dirigé contre ce réseau et l'éleveur, porteur du projet et membre de la collectivité. Le travail sur les émotions aura permis d'agréger les riverains concernés en construisant une cause commune par une montée en généralité et d'étendre le problème à d'autres acteurs qui n'étaient pas concernés de prime abord, en construisant une audience autour de cette cause. L'incertitude à laquelle renvoyait cette situation émotionnelle concernait la place des opposants dans le réseau politique local.

La dernière rupture fut celle de l'exclusion sociale et de la désaffiliation des mobilisés avec la collectivité. Elle s'est progressivement mise en place par une dramatisation de la trame narrative, mais a été réellement instituée après l'inauguration des éoliennes ou des bâtiments d'élevage. La rupture intervient ici entre la collectivité et certains opposants transformés en victimes des nuisances générées par les nouvelles constructions. Les émotions vécues s'articulent autour de la souffrance conduisant, soit à un état dépressif, soit à un état à tendance paranoïaque. Le travail émotionnel renvoie pour l'essentiel à la reconfiguration des rôles sociaux vers des rôles de victimes (et partiellement de persécuteur), aboutissant à l'isolement des victimes. Ce travail émotionnel est toutefois inaccompli, car il n'aura pas permis aux victimes, sauf dans de rares cas, d'accepter la nouvelle situation, donc de réviser leurs attentes ou de transformer la situation, sauf pour ceux qui

ont finalement changé de lieu de résidence. Dans cette étape, peu d'incertitudes existent, les nuisances deviennent des réalités concrètes pour les victimes, mais sans être partagées par les autres membres de la collectivité. Les plaintes et revendications des victimes ne sont pas prises en charge, ni par cette même collectivité, ni par le réseau politique local.

Figure 2. L'évolution de la situation émotionnelle à travers la trame narrative



Dans l'examen de ces conflits, notre analyse s'est focalisée sur l'étude de situations émotionnelles au cours desquelles les individus ont majoritairement préféré réviser la situation plutôt que leurs attentes, cette révision étant perçue comme réalisable à travers les mobilisations collectives. Or, il se peut que dans la plupart des révisions, le travail émotionnel ne mène pas à la résistance, mais à la révision des attentes comme l'a montré l'étude de certains cas de conflits avortés. Pour prolonger l'analyse des situations émotionnelles, il serait pertinent d'analyser ce point de basculement, autrement dit, d'étudier les facteurs expliquant comment le choix de la révision s'effectue.

Un certain nombre de pistes peuvent d'ores et déjà être envisagées. Nous avons montré, en particulier, le rôle joué par les cadres de l'expérience partagés par un groupe de personnes concernées, permettant d'interpréter la situation et l'émotion ressentie pour orienter le travail sur les émotions et la prise en

charge de l'incertitude. Ainsi, pour s'engager dans l'action il faut percevoir la situation comme potentiellement modifiable. Ceux qui se sont engagés dans des mobilisations ont perçu qu'ils avaient des chances que leur point de vue soit entendu, d'infléchir la décision de ceux qui étaient devenus des adversaires. Pour cela, à cette étape du conflit, certains comptaient sur leurs réseaux élargis de relations pour instaurer des rapports de force leur permettant d'influencer la situation, notamment par la mobilisation des médias. Mais la plupart possédaient suffisamment de ressources symboliques et matérielles (qu'elles soient financières, de maîtrise de savoir-faire, de temps, etc.) pour s'engager dans les mobilisations. C'est leur évaluation de la situation (comme modifiable) qui a permis leur engagement, ou pour les analystes de la *political process theory*, ce sont les opportunités de changer la situation qui ont déterminé le passage à l'action.

Un autre facteur expliquant ce basculement renvoie, précisément, à la routine mise en cause par la rupture, c'est-à-dire à l'ancrage des attentes, des préférences ou des valeurs ébranlées. Comme il a été souligné, l'origine de ces conflits est la mise en cause du cadre de vie, de l'espace de vie, naturalisé. Pour certains riverains, c'est ce qui forge le quotidien le plus intime, la vie que l'on a partagée et construite jusque-là en famille ou entre amis. Plusieurs opposants ont d'ailleurs fait état de leur difficulté à changer leurs cadres d'expériences sur la situation, ne pouvant voir cet espace de vie et la lutte qui en résulte autrement que comme un combat pour la défense de l'environnement, la préservation d'un patrimoine naturel ou encore pour le respect de leur point de vue. Ainsi, des valeurs qui sont profondément ancrées dans les activités quotidiennes des individus, comme la naturalité d'un espace de vie ou l'équité dans la relation aux autres (la justice), sont difficilement modifiables sans remettre en question tout un réseau d'autres valeurs et les modes de vie qui en résultent expliquant là aussi les points de basculement. Pour compléter cette analyse, d'autres facteurs seraient à prendre en compte comme la transformation du rapport à l'autorité du politique ou la construction historique des rapports sociaux. Plus largement,

l'analyse de ce point de basculement permet d'expliquer le lien entre émotions et action, dans la mesure où seules les émotions conduisant à une révision de la situation aboutissent à l'élaboration d'actions coordonnées et planifiées.

Comme il a été montré, ce processus de conflictualisation des relations sociales repose, en partie, sur la prise en charge collective de l'incertitude. En effet, c'est elle qui oriente le travail émotionnel en conduisant des individus mobilisés à chercher une réassurance pour recréer des routines. En d'autres termes, ces conflits, aujourd'hui, sont essentiellement des conflits d'ordre cognitif où une partie de l'enjeu de la réassurance passe par la mobilisation de connaissances permettant d'anticiper les situations futures. Cette perspective renvoie à des évolutions plus globales autour de la société du risque⁷⁷. Cette société, qui prend des décisions par anticipation de menaces à travers l'identification de risques, accentue la dimension cognitive des conflits dans la mesure où les risques sont principalement perçus en fonction d'une connaissance de l'avenir⁷⁸. Toutefois, les connaissances engagées dans les conflits ne remplissent pas toutes la même fonction. Dans les cas étudiés où les tensions sont générées par une incertitude liée à l'introduction de nouveaux procédés sociotechniques, les rivaux mobilisés ont, tout d'abord, cherché à réintroduire de la certitude en se documentant. Ils ont eu recours pour cela à des experts pour se constituer leur propre expertise documentaire tout en déléguant la gestion de l'incertitude au réseau politique local qui devait chercher un accord avec le promoteur du projet. Dans la seconde étape de la mobilisation, les connaissances ont été sélectionnées en fonction de leur capacité à créer une cause commune permettant d'agréger des opposants. Ici, les connaissances ont avant tout une fonction politique, leur capacité à

⁷⁷ Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2001 [1986].

⁷⁸ Par contraste, dans la société industrielle de la fin du XIX^e siècle, les conflits se structuraient en opposant des catégories sociales liées par leur situation de classe (propriétaires ou non des moyens de production) où le conflit reposait en grande partie sur des critères socioéconomiques. Ainsi, l'incertitude était, en premier lieu, d'ordre économique laissant moins de place aux conflits cognitifs.

décrire le plus précisément possible une situation est subordonnée à leur fonction agrégative, ce qui ouvre la voie aux amalgames et autres exagérations. Les discours experts, qui cherchent à expliquer aux individus les risques encourus ainsi que les expérimentations qui sont faites pour mesurer ces risques, deviennent alors inopérants sauf s'ils participent à la construction de l'audience autour du conflit⁷⁹.

Plus largement, la fonction des connaissances éclaire également le lien entre émotion et cognition. Comme il a été montré, les situations émotionnelles ont également une dimension politique. Dans les conflits éoliens et porcins étudiés, la réponse aux tensions exprimées face à l'incertitude des projets a été perçue par les mobilisés comme émanant de l'ancien système de structuration des rapports sociaux où le point de vue qui comptait était celui des familles dominantes liées à l'agriculture et au foncier. Toutes ces familles, représentées au conseil municipal, ont la légitimité pour parler au nom de la collectivité⁸⁰. Dans la plupart des cas de conflits étudiés, ces familles sont celles qui avaient, déjà à la génération précédente, développé l'élevage par l'adoption d'un modèle intensif hors sol de porcs en particulier. Aujourd'hui, la recomposition des systèmes locaux de relations sociales avec les néoruraux déstabilise ces formes de légitimité et d'exercice de l'autorité politique. Davantage, les dispositifs de participation citoyenne qui encadre la réalisation de projet comme les éoliennes et les élevages donnent un espace d'expression à ces populations intégrées depuis moins longtemps dans le tissu local. Bien que la plupart des néo-ruraux soient eux-mêmes issus de familles rurales bretonnes, leur légitimité à faire partie du réseau du pouvoir local reste moins reconnue. En d'autres termes, ces situations émotionnelles résultent également de la confrontation entre deux univers portés par deux conceptions de l'ordre social. Pour les uns, ce sont les contraintes de l'agriculture qui priment sur le

⁷⁹ Dans un conflit, des opposants ont ainsi endommagé des capteurs de son mis en place sur une décision de justice pour empêcher que des mesures soient effectuées.

⁸⁰ Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

reste de la collectivité alors que les autres vivent dans un monde négocié ou les contraintes des milieux naturels comme celles des résidents doivent être prises en compte. Plus largement, les éprouvés émotionnels ont également à voir avec l'organisation des rapports sociaux et l'ordre social inscrit localement. Dans cette perspective, ils possèdent une dimension politique jouant un rôle dans l'action publique voire dans un modèle démocratique agonistique⁸¹.

Pour conclure, cette approche des émotions à travers la trame narrative montre toute la richesse potentielle qui existe à inclure à l'analyse des processus sociaux, l'émotion ressentie, éprouvée et perçue par les acteurs. En effet, les émotions servent l'analyse dans la mesure où elles peuvent être considérées comme l'indicateur d'une rupture du quotidien laissant entrevoir alors une action de révision. Cette révision, en elle-même, permet d'articuler dans l'action des dimensions cognitives et politiques ainsi que des expériences passées et des anticipations. Les émotions deviennent ainsi un puissant ressort de l'action, d'une action coordonnée et planifiée.

⁸¹ Samuel Hayat, « Démocratie agonistique », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, 2013.

Bibliographie

- Abélès, Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- Aitken, Mhairi, « Wind Power and Community Benefits: Challenges and Opportunities », *Energy Policy*, vol. 38, n° 10, 2010, p. 6066-6075.
- Aminzade, Ronald et Doug McAdam, « Emotions and Contentious Politics », dans Ronald Aminzade *et al.* (dir.), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 14-50.
- Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2001 [1986].
- Berger, Suzanne, *Peasants against Politics: Rural Organization in Brittany, 1911-1967*, Cambridge, Harvard University Press, 1972.
- Bernard, Julien, « Les voies d'approche des émotions. Enjeu de définition et catégorisations », *Émotion/Émotions, Terrains/Théories*, n° 2, 2015, <https://journals.openedition.org/teth/196>.
- Bernard, Julien, « Objectiver les émotions dans l'enquête de terrain. Réflexions à partir d'une étude sur le travail des pompes funèbres », dans Olivier Leservoisier et Laurent Vidal (dir.), *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Éditions des archives contemporaines, 2007, p. 109122.
- Boltanski, Luc, Yann Darré, et Marie-Ange Schiltz, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, 1984, p. 340.
- Canévet, Corentin, *Le modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 1992.
- Cefaï, Daniel, *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte / M.A.U.S.S., coll « Recherches », 2007.
- Dewey, John, « Human Nature and Conduct: An Introduction to Social Psychology », *Journal of Philosophy*, vol. 19, n° 17, 1922, p. 469-475.
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, *L'élevage en Bretagne. Hier, aujourd'hui... et demain?*, SRISE Bretagne, 2013.
- Dziedzicki, Jean-Marc. « Médiation environnementale : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français », dans Raphaël Billé et Laurent Mermet (dir.), *Concertation, décision et environnement. Regards croisés*, Paris, La documentation française, 2003, p. 39-64.

- Ehrenberg, Alain, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- Elias, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- Emirbayer, Mustafa, et Chad Alan, Goldberg, « Pragmatism, Bourdieu, and Collective Emotions in Contentious Politics », *Theory and Society*, vol. 34, n^{os} 5-6, 2005, p. 469-518.
- Giddens, Anthony, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1991 [1990].
- Goffman, Erving, *Relations in Public: Microstudies of the Public Order*, New Brunswick (NJ), Routledge, 1971.
- Goodwin, Jeff et James M. Jasper, « Caught in a Winding, Snarling Vine: The Structural Bias of Political Process Theory », dans Jeff Goodwin et James M. Jasper (dir.), *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning, and Emotion*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2003, p. 3-30.
- Goodwin, Jeff, James M. Jasper et Francesca Polletta, *Passionate Politics: Emotions and Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.
- Gould, Deborah, « Passionate Political Processes: Bringing Emotions Back into the Study of Social Movements », dans Jeff Goodwin et James M. Jasper (dir.), *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning, and Emotion*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2003, p. 155-176.
- Hayat, Samuel, « Démocratie agonistique », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.
- Hochschild, Arlie Russell, « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology*, vol. 85, n^o 3, 1979, p. 551-575.
- Hochschild, Arlie Russell, *The Outsourced Self: Intimate Life in Market Times*, New York, Metropolitan Books, 2012.
- Holmes, Mary, « The Importance of Being Angry: Anger in Political Life », *European Journal of Social Theory*, vol. 7, n^o 2, 2004, p. 123-132.
- Honneth, Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, coll. « Passages », 2002 [1992].
- Honneth, Axel, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008.
- Illouz, Eva, *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Seuil, 2006.

- Jasper, James M., « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *Sociological Forum*, vol. 13, n° 3, 1998, p. 397-424.
- Jasper, James M., *The Art of Moral Protest: Culture, Biography, and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.
- Joseph, Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophies », 1998.
- Laflamme, Simon, *Communication et émotion. Essai de microsociologie relationnelle*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.
- Livet, Pierre, *Émotions et rationalité morale*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologies », 2002.
- Mathieu, Lilian, *Comment lutter? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. « La discorde », 2004.
- Melé, Patrice. « Conflit d'usage », Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et participation, 2013.
- Melé, Patrice, « Introduction. Conflit, territoire et action publique », dans Patrice Melé, Corinne Larrue et Muriel Rosemberg (dir.), *Conflits et territoires*, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives villes territoires », 2004, p. 13-32.
- Neveu, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.
- Pelosse, Valentin, « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 », *L'homme*, vol. 21, n° 4, 1981, p. 5-33.
- Quéré, Louis, « La structure cognitive et normative de la confiance », *Réseaux*, vol. 108, n° 4, 2001, p. 125-152.
- Quéré, Louis, « Le travail des émotions dans l'expérience publique : marées vertes en Bretagne », dans Cédric Terzi et Daniel Cefaï (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Raisons pratiques », 2012, p. 135-162.
- Reddy, William M., *The Navigation of Feeling: A Framework for the History of Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- Snow, David, Daniel Cress, Liam Downey et Andrew Jones, « Disrupting the "Quotidian": Reconceptualizing the Relationship between Breakdown and the Emergence of Collective Action », *Mobilization: An International Quarterly*, vol. 3, n° 1, 1998, p. 1-22.
- Tilly, Charles et Sidney G. Tarrow, *Contentious Politics*, London, Paradigm Publishers, 2007.
- Torre, André *et al.*, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques

- françaises », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 3, 2006, p. 415-453.
- Traïni, Christophe, « Choc moral », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009.
- Traïni, Christophe, *Émotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009.
- Van Tilbeurgh, Véronique et Sylvie Ollitrault, « Plaintes de santé et attribution de confiance dans des réseaux territorialisés », dans Marcel Calvez, *Santé et territoires. Des soins de proximité aux risques environnementaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 187-199.
- Voirol, Olivier, « De l'expérience négative à l'agir politique : construction et clôture des causes collectives », dans Jean Widmer et Yann Guillaud (dir.), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2009, 111-130.